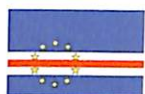




Kit de Formation



Projet « Appui et Conseil aux Administrations Publiques africaines responsables des initiatives sur la Migration et le Développement, dans la route migratoire de l'Afrique de l'Ouest » (Projet MeDAO)



Kit de Formation



Projet « Appui et Conseil aux Administrations Publiques africaines responsables des initiatives sur la Migration et le Développement, dans la route migratoire de l'Afrique de l'Ouest » (Projet MeDA0)



Projet financé par l'Union européenne et l'AECID



« Appui et Conseil aux Administrations Publiques africaines
responsables des initiatives sur la Migration et le Développement,
dans la route migratoire de l'Afrique de l'Ouest »



FIIAPP
COOPERACIÓN ESPAÑOLA



CeSPI
Centre Studi di Política Internacional

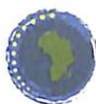
gip international
travail, emploi,
formation
professionnelle
Assurance Technique France

©Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración
y Políticas Públicas (FIIAPP), 2013
C/Beatriz de Bobadilla, 18
28040
Madrid

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité des partenaires d'exécution du projet MeDAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne et/ou de l'Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement (AECID).

Projet financé par l'UE et l'AECID:





INDEX

PRESENTATION

1. LA FORMATION LIÉE À L'EMPLOI

1.1. Introduction : le développement de systèmes de formation liés à l'emploi

1.2. Fiche d'information :

- *L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle comme éléments centraux du phénomène migratoire*

1.3. Exercices pratiques :

- *Exercice 1 : La valorisation des compétences acquises durant le processus migratoire*
- *Exercice 2 : L'utilisation des compétences acquises durant le processus migratoire lors du retour virtuel ou physique*

2. LES TRANSFERTS DE FONDS DES MIGRANTS

2.1. Introduction : les transferts de fonds des migrants et le développement

2.2. Fiches d'information :

- *L'éducation financière des migrants et leurs familles comme stratégie fondamentale pour la migration et le développement*
- *Orienter les transferts des migrants vers les investissements et l'entrepreneuriat et le co-développement*
- *La migration des femmes et les transferts de fonds : le cas du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Sénégal*
- *Fiche d'information sur les transferts de fonds : Cap-Vert*
- *Fiche d'information sur les transferts de fonds : Côte d'Ivoire*
- *Fiche d'information sur les transferts de fonds : Maroc*
- *Fiche d'information sur les transferts de fonds : Sénégal*

2.3. Exercices pratiques

- *Exercice 1 : Propositions pour améliorer les stratégies d'orientation des transferts de fonds vers des investissements à partir de l'analyse MOFF (Menaces – Opportunités – Forces – Faiblesses)*
- *Exercice 2 : Développer une stratégie de sensibilisation et de formation à l'éducation financière dans le pays d'origine*





3. DIASPORA ET PAYS D'ORIGINE

3.1. Introduction : le renforcement des liens entre les diasporas et leurs pays d'origine

3.2. Fiche d'information :

- *Promotion des liens socio-identitaires entre la diaspora et le pays d'origine*

3.3. Exercices pratiques

- *Exercice 1 : Les dimensions de la cohésion socioculturel*
- *Exercice 2 : Défis et enjeux de la reconnaissance de la diaspora*

4. LA PROTECTION SOCIALE DES MIGRANTS ET LEURS FAMILLES

4.1. Introduction à la problématique de la protection sociale des migrants et leurs familles

4.2. Fiches d'information :

- *La problématique de la protection sociale des travailleurs migrants: les Conventions multilatérales de sécurité sociale en Afrique Occidentale*
- *Diaspora et protection sociale au Cap-Vert : instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*
- *Diaspora et protection sociale en Côte d'Ivoire : instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*
- *Diaspora et protection sociale au Maroc : instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*
- *Diaspora et protection sociale au Sénégal : instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*

4.3. Exercices pratiques

- *Exercice 1 : Analyse des besoins spécifiques des migrants de retour (ou pensant à retourner) en matière de protection sociale*
- *Exercice 2 : Simulation d'une négociation d'un accord bilatéral en matière de Sécurité Sociale*

5. ANALYSE MOFF (Menaces – Opportunités – Forces – Faiblesses)

5.1. Introduction

5.2. Présentation de l'analyse MOFF

5.3. Exemple pratique : l'utilisation de l'analyse MOFF dans l'atelier pays sur « Opportunités et conditions pour la mise en place d'un forum de la diaspora » (Abidjan, 8-9 août 2012)





Présentation

Le projet « *Appui et Conseil aux Administrations Publiques africaines responsables des initiatives sur la Migration et le Développement dans la route migratoire de l'Afrique de l'Ouest* » (projet MeDAO) s'inscrit dans le *Programme Thématique de Migration et Asile 2007-2013*, mis en place par l'Union Européenne pour aider les pays tiers à mieux gérer les flux migratoires dans toutes leurs dimensions. Le projet assume le défi de concrétiser les engagements politiques pris dans le cadre du *Processus Euro-Africain sur la Migration et le Développement* (« *Processus de Rabat* ») sur la base des **axes prioritaires** identifiés par la *Réunion d'experts sur la Migration et le Développement* (Dakar, juillet 2008) : 1) Le développement de systèmes de formation liés à l'emploi ; 2) La protection sociale des migrants et de leurs familles ; 3) L'appui aux mécanismes destinés à promouvoir les effets sociaux et économiques de la migration sur le développement ; et 4) La promotion des liens entre la diaspora et son pays d'origine¹.

Dans ce contexte, l'**objectif spécifique** du projet MeDAO est de consolider les impacts et les effets positifs des initiatives sur la formation liée à l'emploi, la protection sociale, les transferts de fonds et la participation de la diaspora en renforçant la connaissance et les capacités des administrations publiques du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Sénégal.

Le projet est géré par un **consortium européen** dirigé par la fondation FIIAPP (*Fondation Internationale et Ibéro-Américaine pour l'Administration et les Politiques Publiques* - Espagne) en partenariat avec GIP International (*Groupement d'Intérêt Public pour le développement de l'assistance technique et de la coopération internationale* - France) et CeSPI (*Centre d'Etudes de Politique Internationale* - Italie).

Les **partenaires africains** associés dans les quatre pays sont le *Ministério das Comunidades* (Cap-Vert), le *Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement* (Côte d'Ivoire), le *Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration* (Maroc) et le *Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur* (Sénégal).

La **deuxième phase du projet** a été ciblée sur la **formation et le renforcement de capacités**. En premier lieu, quatre séminaires de formation intra-régionaux sur les quatre axes prioritaires du projet ont été organisés :

- Séminaire « *Mesures pour soutenir la réinsertion professionnelle des migrants circulaires et de retour dans le pays d'origine* » (Rabat, 22-24 février 2012).
- Séminaire « *Mesures pour promouvoir les liens socio-identitaires entre la diaspora et le pays d'origine* » (Abidjan, 13-15 juin 2012).
- Séminaire « *Mesures pour renforcer les liens entre les transferts de fonds et le développement* » (Praia, 18-20 avril 2012).

¹ Voir <http://www.dialogueuroafricainmd.net/web/index.php>. Les quatre axes identifiés comme prioritaires sont: 1) le développement des systèmes de formation liés à l'emploi, notamment pour la migration de retour et circulaire; 2) la promotion de la protection sociale et la création de réseaux d'appui; 3) le soutien aux mécanismes destinés à promouvoir les effets économiques et sociaux de la migration sur le développement ; et 4) la promotion des liens entre les diasporas et leurs pays d'origine.



- Séminaire « *Mesures pour la promotion d'un système transnational de protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles* » (Dakar, 27-29 août 2012).

Ces séminaires ont permis de renforcer les capacités des institutions ciblées dans les quatre pays dans ces domaines, à travers une approche basée sur la réalisation de séminaires en commun offrant un forum d'échange sud-sud, de réflexion et de travail entre les pays concernés avec l'aide d'experts internationaux et la participation de représentants de la diaspora. La méthodologie adoptée dans les séminaires a été élaborée autour de présentations d'experts, d'expériences nationales, de bonnes pratiques et d'exercices, grâce auxquelles les participants ont pu appliquer dans la pratique les questions traitées au cours des différentes sessions.

En deuxième lieu, quatre ateliers pays ont été organisés pendant la période août-septembre 2012. Les ateliers ont été adressés à la formulation d'un plan de travail sectoriel dans le domaine identifié comme prioritaire par chaque pays en recourant à la méthodologie participative MOFF (Menaces – Opportunités – Forces – Faiblesses).

Objectif et structure du kit de formation

Afin de répondre aux nécessités de formation et d'assistance technique des institutions ciblées, le projet MeDAO a prévu l'élaboration du matériel de formation sur les quatre axes prioritaires du projet. Dans ce cadre, l'objectif du présent kit de formation est de contribuer au renforcement des capacités des administrations publiques chargées des initiatives sur la migration et le développement dans les quatre pays, en leur fournissant des éléments théoriques et pratiques pour que celles-ci puissent mieux appuyer les migrants et leurs familles et favoriser les effets positifs des migrations sur le développement.

Le kit de formation a été élaboré à partir des contenus des quatre séminaires de formation intra-régionaux réalisés durant la période février 2012 - août 2012. Les axes prioritaires du projet MeDAO constituent donc les éléments centraux du document.

Les quatre chapitres consacrés à ces thématiques suivent la même articulation. Chaque section commence par une introduction présentant les principaux défis et enjeux existants en la matière. Le kit de formation intègre également les fiches d'information relatives aux axes prioritaires, élaborées à partir des contributions des experts mobilisés dans le cadre des activités du projet. Les exercices pratiques réalisés dans les séminaires de formation intra-régionaux font aussi parti du contenu du kit de formation et, dans certains cas, leurs résultats y sont présentés.

Enfin, le dernier chapitre est consacré à la présentation de l'analyse MOFF (Menaces – Opportunités – Forces – Faiblesses) qui est un outil d'analyse orienté à l'identification des stratégies contribuant à la formulation de politiques sectorielles. C'est pour atteindre cet objectif que la méthodologie MOFF a été utilisée dans les ateliers pays ainsi que dans certaines des activités des séminaires de formation.

Toute l'information sur les différentes activités et les initiatives mises en place dans le cadre du projet MeDAO est disponible dans le blog du projet (<http://www.migrationdev.blogspot.com.es/>).



La formation liée à l'emploi





Introduction : le développement de systèmes de formation liés à l'emploi

Le développement de systèmes de formation liés à l'emploi constitue l'un des quatre axes identifiés comme prioritaires par le projet de mise en place du Plan d'Action de la Conférence de Rabat. Les propositions formulées dans le cadre du *Plan d'Action de Rabat* ont souligné l'importance de la formation professionnelle en tant qu'outil de développement. En plus des effets positifs induits par la mise en place de systèmes de formation liés à l'emploi pour l'insertion et la réinsertion professionnelle de la population, l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi peut contribuer au développement des pays concernés par le phénomène migratoire, en favorisant la mise en relation des marchés du travail au niveau national, régional et même international et en exploitant toutes les synergies existantes entre ces dimensions.

Dans ce cadre, les signataires de la *Déclaration de Rabat* se sont engagés dans un processus conduisant à l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi. Ce processus s'est traduit par une assignation aux politiques relatives à la formation professionnelle des trois objectifs auxquels les politiques migratoires doivent répondre tout particulièrement en Afrique de l'Ouest² :

- Lutter contre la pauvreté et soutenir le développement économique en offrant aux entreprises et aux employeurs les ressources humaines qui leur sont nécessaires pour déployer leurs productions et accompagner la création d'activité.
- Renforcer la cohésion sociale par l'intégration économique.
- Offrir à chaque individu la possibilité de choisir son parcours professionnel et le guider en vue de son insertion dans l'emploi, ou par l'emploi, en lui permettant de s'élever dans l'échelle sociale en fonction de ses aspirations et de ses compétences.

Les promoteurs et les acteurs de cette politique migratoire au service du développement ont explicitement reconnu la migration comme révélateur et facteur d'opportunités de co-développement, avec la nécessaire mise en place de partenariats pour la conception de démarches et d'outils communs constituant autant de passerelles favorisant la continuité dans les parcours professionnels des migrants³.

Au sujet de la réinsertion professionnelle des migrants circulaires ou de retour dans le pays d'origine, différents aspects doivent être considérés :

- La coexistence de deux types de migration (stable et saisonnière) peut être un élément positif ; il est juste important que cette combinaison soit en accord avec la nature de l'activité et la réalité économique du pays considéré. Dans ce contexte, la concaténation (enchaînement de plusieurs contrats de saisonnier) et la formation professionnelle constituent des possibilités de passerelle

² FROMENT, Xavier (2012): "Formation professionnelle et emploi", *Rapport comparatif sur les Défis et les Priorités des Administrations Publiques du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Sénégal en matière de Migration et Développement*, Madrid, FIIAPP.

³Ibidem.





entre migration temporaire et permanente. Dans tous les cas, le rôle des administrations publiques des pays d'origine et de destination est fondamental.

- Le co-développement peut constituer un instrument pour la réinsertion professionnelle des migrants. La dimension financière joue un rôle clé dans le succès des projets des migrants, mais ce n'est pas la seule dimension à prendre en compte. Il faut considérer aussi des aspects tels que la formation technique et la gestion, l'accompagnement personnalisé, l'articulation ou le dialogue avec les institutions nationales et locales du pays d'origine.
- L'utilisation adéquate des compétences acquises durant le processus migratoire lors du retour virtuel ou physique. Afin de mobiliser ces compétences de manière efficace, il est important d'avoir une stratégie globale, allant de la détection des besoins dans le pays d'origine à la création de réseaux de migrants, en passant par la création de partenariats institutionnels (notamment avec les pays de destination), d'outils et de canaux de communication pour les migrants. Par ailleurs, dans la mesure où cette mobilisation de compétences se fait sur une base volontaire, il est important que les pays d'origine reconnaissent l'engagement des migrants, mettent en valeur les compétences de la diaspora auprès de la population et des institutions du pays d'origine, et accompagnent cette mobilisation pour augmenter son impact.
- La valorisation des compétences acquises durant le processus migratoire. Pour mettre en place des mécanismes de reconnaissance efficace, il est nécessaire de mettre en place des outils adaptés pour l'insertion et/ou réinsertion professionnelle, tels que l'élaboration de systèmes de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou le Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et des Emplois (ROAME).
- L'accompagnement à la réinsertion professionnelle à travers des dispositifs spécifiques tels que des outils de communication et une offre de services spécifiques adaptée dans les Services Publics de l'Emploi.

Par conséquent, le développement et la mise en place de systèmes de formation liés à l'emploi constitue une stratégie utile pour faciliter l'insertion et/ou la réinsertion professionnelle des migrants et le développement de leurs pays d'origine. Pour atteindre cet objectif, il serait nécessaire de considérer des aspects tels que :

- Le renforcement institutionnel des structures publiques chargées de la formation-orientation-emploi.
- Poursuivre une stratégie incluant :
 - ✓ La création de mécanismes dynamiques de collecte et d'échange de données concernant les besoins du marché du travail national, régional et même international.
 - ✓ Le fournissement d'une formation aux migrants répondant aux nécessités identifiées.
 - ✓ La mise en place de dispositifs pour déployer un système régional de reconnaissance des compétences professionnelles.





- Accroître et diversifier les opportunités de formation des femmes pour améliorer leur employabilité et développer l'entrepreneuriat féminin.

Également, sont de particulier intérêt les politiques de migration circulaire qui pourraient permettre d'équilibrer l'offre et la demande d'emploi au niveau international, à travers les complémentarités et l'adéquation entre les capacités professionnelles des travailleurs du Sud et les besoins spécifiques des marchés du travail du Nord, en visant en particulier à renforcer les services publics de l'emploi et à identifier des niches stratégiques de collaboration entre les pays⁴.

En conclusion, comme signalé par Xavier Froment, « les dispositifs d'emploi, les appareils de formation professionnelle et les politiques migratoires évoluent, se construisent et tendent à se compléter pour répondre aux objectifs définis dans ce domaine. Malgré des situations contrastées et des modes d'organisation très hétérogènes d'un pays à l'autre, de nouvelles pratiques s'instaurent, des tendances communes sont perceptibles et les processus à l'œuvre devraient permettre de disposer progressivement dans la région de moyens d'action partagés »⁵.

⁴FIGUEROA Andrés, JIMENEZ Monica et BAYES Sara (2010) : *Le Plan d'action de Rabat – Propositions pour une migration au service du développement*, Madrid, FIIAPP.

⁵FROMENT, Xavier. Op cit.



FICHE D'INFORMATION

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle comme éléments centraux du phénomène migratoire*

Le développement de systèmes de formation professionnelle liés à l'emploi est essentiel pour faciliter l'insertion professionnelle de la population, y compris des personnes migrantes ou aspirant à la migration. En outre, l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi peut contribuer au développement des pays concernés par le phénomène migratoire en favorisant la mise en relation des marchés du travail au niveau national, régional et même international. A cette fin, il est fondamental, pour chaque pays, de renforcer institutionnellement les structures publiques chargées de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi, ainsi que de poursuivre une stratégie incluant la création de mécanismes de collecte et d'échange de données sur les besoins du marché du travail, le développement d'une offre de formation répondant aux besoins identifiés en matière d'emploi, ou la mise en place de dispositifs pour la reconnaissance des compétences professionnelles. Les politiques migratoires, en accompagnant ainsi la migration circulaire, pourraient permettre progressivement d'équilibrer l'offre et la demande d'emploi au niveau international, en particulier à travers la mise en adéquation entre les capacités professionnelles des travailleurs du Sud et les besoins spécifiques des marchés du travail du Nord.

L'INTEGRATION DE LA DIMENSION MIGRATOIRE DANS LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

□ Face à l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi des États, **différentes dimensions stratégiques et territoriales de l'action publique doivent être considérées :**

- ✓ **L'amélioration des dispositifs d'emploi et de formation professionnelle nationaux et leur adaptation au phénomène migratoire.** Le développement de bases de données sur les offres et les demandes d'emploi – telles que la base de données «Accueil-Emploi»- constitue une aide à la mise en place de dispositifs d'intermédiation et de rapprochement entre les offres et la demande d'emploi au niveau national et international. En ce sens s'inscrit la création du ROAME⁶, qui pourra apporter de nouveaux instruments aux pays africains pour identifier et valoriser compétences et savoir-faire, en dialogue avec les pays de la région et les pays européens.
- ✓ **La mise en place d'un système de services consacrés à l'individu et à ses propres choix, d'orientation,** qui puisse intégrer la question migratoire dans l'élaboration des parcours individuels. Une approche globale centrée sur l'individu et son autonomie - plutôt que sur les rapports entre producteurs industriels et financeurs de main d'œuvre - devrait permettre

Le Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et des Emplois (ROAME)

- Le ROAME, créé sur le modèle du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) français, établit un inventaire standard des métiers et des emplois et contribue à la mise en place d'un système adapté de nomenclature commune aux pays bénéficiaires pour faciliter l'intermédiation et le rapprochement entre les offres et les demandes d'emplois.
- Ce Répertoire enrichi peu à peu de fiches établies conjointement par les pays qui entendent l'utiliser, et précise les activités et les compétences nécessaires à chaque métier identifié. Il permet de disposer de données précises sur l'emploi, de créer un langage commun entre les services de l'emploi, les conseillers à l'emploi opérationnels, les administrations et les entreprises et offre la possibilité d'établir progressivement des normes communes en matière de formation ou de reconnaissance des compétences pour les migrants.
- Il concerne au présent quatre pays (le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal) et comprend plus de 150 fiches métiers dans 9 secteurs professionnels. Des nouveaux pays peuvent être associés.

⁶ Voir *Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et des Emplois*, GIP International, Pôle emploi, www.migrationsprofessionnelles.net/spip.php?rubrique67



de lui assurer un réel accompagnement dans toutes les phases de son parcours de formation et d'emploi, y compris s'il fait le choix de la migration, en fournissant des services d'accueil, d'information, d'accompagnement, de bilans de compétence, d'orientation, ainsi que le cas échéant, un appui et un soutien à l'auto-emploi et à la création d'entreprise. Les services publics de l'emploi devraient pouvoir offrir à tout candidat migrant, outre l'accès à cet ensemble de services, un appui spécifique à son projet de départ ou retour par une formation appropriée.

- ✓ **La mise en place d'accords migratoires et de systèmes de réciprocité entre les pays africains et les pays de résidence de leurs ressortissants.** L'inclusion de la question de la formation professionnelle dans les accords et les relations migratoires entre pays de départ et de destination des migrants, comme l'établissement de systèmes partagés de reconnaissance des compétences acquises, constituent des terrains d'action prioritaire pour les pays africains. En ce sens, l'élaboration de systèmes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et en particulier de validation de l'expérience professionnelle (VAEP), constituent des perspectives d'action importantes sur lesquelles les pays concernés devraient s'engager fortement. Ces systèmes permettraient aux migrants d'avoir accès à des procédures (reconnues dans leur pays et dans les pays de destination) de validation ou de reconnaissance de leurs aptitudes, compétences et qualifications, qu'elles aient été acquises dans des cadres formels, informels ou non formels.

- **Les dispositifs d'emploi, les appareils de formation professionnelle et les politiques migratoires évoluent, se construisent et tendent à se compléter pour répondre aux objectifs définis dans ce domaine.** Malgré des situations contrastées et des modes d'organisation très hétérogènes d'un pays à l'autre, de nouvelles pratiques s'instaurent et des tendances communes sont perceptibles. Les processus à l'œuvre devraient permettre de disposer progressivement en Afrique de l'Ouest de moyens d'action partagés.

PISTES D'AMÉLIORATION

- Quelques lignes directrices d'action pourraient guider les quatre pays participant au projet MeDAO :
- ✓ **Développer des outils de connaissance du marché du travail et des relations migration-emploi**, en réalisant entre les pays partenaires du programme des actions qui, à partir des données dont disposent déjà les Etats, permettraient peu à peu de constituer, avec des outils communs, un corpus de données partagées (bases de données sur les offres et les demandes d'emploi ; extension du Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et des Emplois – ROAME-).
- ✓ **Favoriser ou faciliter la migration dans le cadre de la promotion sociale et de l'appui à l'autonomie des personnes**, à travers des politiques nationales qui, à partir des pratiques actuelles des Etats et en établissant des collaborations avec d'autres pays de la région, permettraient de doter les Services publics de l'Emploi (SPE) et des Services chargés de la Formation professionnelle d'une offre de services spécifique à l'attention du public migrant.
- ✓ **Développer des partenariats nationaux et interrégionaux autour de projets concrets et des échanges** permettant de concevoir, ou de consolider, des systèmes de validation des acquis de l'expérience, avec des références communes.
- ✓ En termes généraux, **établir des forts liens entre migration et système national emploi-formation**, tout en fédérant les stratégies nationales dans un cadre régional et de partenariat Sud-Sud.

** Cette fiche d'information a été élaborée à partir de l'information contenue dans le chapitre « Formation professionnelle et emploi », élaboré par Xavier Froment (GIP) dans le cadre du « Rapport comparatif sur les Défis et les Priorités des Administrations Publiques du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Sénégal en matière de Migration et Développement ».*





EXERCICES PRATIQUES

- *Exercice 1 : La valorisation des compétences acquises durant le processus migratoire*
- *Exercice 2 : L'utilisation des compétences acquises durant le processus migratoire lors du retour virtuel ou physique*



EXERCICE PRATIQUE 1

La valorisation des compétences acquises durant le processus migratoire

Séminaire « Mesures pour soutenir la réinsertion professionnelle des migrants circulaires et de retour dans le pays d'origine ». Rabat, 22-24 février 2012

L'exercice concerne la question de la reconnaissance et de la validation des compétences acquises par les migrants (et de leur valorisation) dans le pays d'origine. Il s'agira, en particulier, d'aborder avec les fonctionnaires présents les questions stratégiques, à savoir les points critiques et sensibles des politiques de validation/valorisation :

- a) Compétences non formelles acquises pendant le séjour à l'étranger : si un premier niveau du transfert des compétences relève de l'harmonisation des différents systèmes de certification ou de leur création, un deuxième niveau concerne les compétences / connaissances acquises par le migrant à l'étranger dans le secteur informel ou en dehors des classifications reconnues : expériences dans la société civile et le monde associatif ; expériences de participation politique et syndicale ; expériences de co-développement ; expériences de volontariat ; ou expériences de travail dans l'informel. Ces différents terrains peuvent avoir apporté des compétences et des connaissances très variées et si elles étaient reconnues et répertoriées, elles pourraient s'avérer être très utiles pour le pays d'origine.
- b) Compétences « non utilisées » pendant le séjour à l'étranger : dans les pays de destination, un processus de déqualification des migrants est souvent observé. Il est aussi possible que les individus accroissent leurs connaissances en dehors de leur emploi officiel. Il est donc très important pour les pays d'origine d'utiliser et de « revitaliser » les compétences acquises par les migrants, en les actualisant si besoin est.
- c) Compétences liées à l'entrepreneuriat : beaucoup de migrants ont eu des expériences de travail autonome, d'entreprise, en parallèle ou successivement à leur emploi subordonné. Comment le pays d'origine peut-il reconnaître, mesurer, classifier et valoriser ces compétences / connaissances ?



Description de l'exercice

La classe sera divisée en quatre groupes. Les membres de deux groupes devront jouer le rôle de migrants de retour cherchant à faire reconnaître et certifier leurs compétences. Les deux autres groupes s'identifieront à des décideurs publiques/fonctionnaires chargés de certifier les qualifications « utiles » des migrants pour leur pays d'origine. Les deux groupes de « migrants » devront préparer :



- a) Des profils de migrant/compétences: chaque groupe préparera trois profils, un pour chaque type de compétences (susmentionnées) sous la forme d'un petit curriculum articulé par points (bullet points).
- b) Le type de reconnaissance et de soutien dont ils aimeraient bénéficier des institutions du pays d'origine, en listant les principales actions.

En parallèle, les deux groupes de « fonctionnaires » devront préparer :

- c) Un petit cadre de classification/mesures des trois types de compétences (susmentionnées).
- d) Des indications pratiques pour mieux les valoriser au niveau du pays d'origine.

Après une heure de travail, les quatre groupes se réuniront : les deux groupes de « migrants » présenteront leurs profils de compétences ; les « fonctionnaires » présenteront quant à eux leurs critères de classification et les outils de valorisation élaborés (dix minutes pour chacun des quatre groupes). Une courte discussion finale pourra aider à mettre en évidence les difficultés, impasses et bonnes pratiques.

Objectif de l'exercice

L'exercice a pour objectif de sensibiliser les experts et les fonctionnaires (délégués au volet formation liée à l'emploi/questions de la migration) aux potentialités et aux ressources existantes parmi les compétences non formelles. Le but étant de développer la sensibilité et les instruments opérationnels pour introduire dans le secteur formel une reconnaissance/valorisation des compétences non formelles et d'entreprise. Travailler sur ces compétences « cachées » peut également apporter de nouvelles capacités institutionnelles pour tout ce qui concerne les compétences plus formelles et reconnues.

Méthodologie de l'exercice

L'idée de fond de l'exercice est de promouvoir la discussion et l'échange parmi les participants et de stimuler leur capacité d'application pratique. Ils seront appelés à produire un réel effort d'imagination dans un temps limité, comme s'ils avaient les pouvoirs immédiats de décider des politiques, sans devoir se préoccuper de questions politiques, administratives, financières et conjoncturelles. D'un côté les participants des deux groupes de « migrants » ont demandé de se « décentraliser » en s'identifiant à des expatriés ayant des expériences valables et de traduire ces expériences en compétences (de faire une sorte de bilan de compétences). De l'autre, les deux groupes de « fonctionnaires » ont demandé à réfléchir de façon plus étendue et ouverte à la question des compétences pour donner des pistes concrètes de résolution. La restitution du travail de chaque groupe à tous les participants constituera une source de réflexion et de connaissance. Il en résultera un premier brainstorming sur l'argument qui pourra se révéler utile pour faire voyager des nouvelles idées à travers les appareils institutionnels.

Rôle des participants et des animateurs

Chaque groupe travaillera de façon autonome (durant une heure) et devra essayer de :

- 1) comprendre au début la tâche requise et la façon de l'accomplir, de manière à pouvoir consacrer tout le temps à l'exercice ;
- 2) développer la discussion d'une façon rapide et faire participer le plus





possible tous les participants ; 3) pour les groupes « migrants », définir trois petits curriculum par points et une petite liste d'actions demandées aux institutions en une heure (20 minutes pour chaque profil/actions) ; pour les groupes « fonctionnaires », définir des critères de reconnaissance/validation des compétences non formelles (30 minutes) et décrire la façon de les inclure dans le système pays en les promouvant (30 minutes). Chaque groupe choisira un rapporteur pour restituer aux autres les résultats du travail commun.

Les animateurs se répartiront dans chacun des groupes pays en accompagnant le travail des participants. Leurs tâches principales seront de : a) guider l'exercice en orientant le débat si nécessaire ; b) faire respecter le temps de travail ; c) assurer la participation de tous ; d) aider le rapporteur à formaliser les résultats du travail.



RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRATIQUE 1

La valorisation des compétences acquises durant le processus migratoire : le cas de Maroc

A. CHOIX DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Parmi 4 secteurs prioritaires: 1) Environnement (développement durable, énergies renouvelables) ; 2) Aéronautique ; 3) Agroalimentaire ; et 4) Santé
- Et au regard de 2 critères de choix: besoins stratégiques ; l'offre de formation dispensée
- Le choix se porte sur le premier secteur

B. LES BESOINS EN COMPÉTENCES

- Chercheurs
- Cadres supérieurs, techniciens et gestionnaires :
 - Ingénieurs en énergie éolienne, en biocarburants, en énergie solaire, et en énergie maritime
 - Formateurs (universitaires et postuniversitaires)
 - Ingénieurs et techniciens en traitement des déchets
 - Praticiens



C. ATTIRER LES COMPÉTENCES

- Sensibiliser la population dans le pays (création des besoins...)
- Sensibiliser les migrants (migrants potentiellement investisseurs, migrants volontaires) et les mettre en réseaux
- Intégrer les compétences dans les programmes nationaux d'investissement (assistance et subventions)
- Créer des laboratoires de recherche en partenariat avec des pays d'accueil
- Faciliter les procédures d'accueil (guichet unique...), informer sur les conditions d'exercice de l'activité (juridique et procédures)

D. INTÉGRER LES COMPÉTENCES

- Offrir des postes adaptés (formateurs...)
- Créer de nouvelles qualifications techniques selon les besoins
- Offrir, le cas échéant, des formations techniques complémentaires (aspect juridique et gestion dans le respect de la Charte)
- Adaptation à la vie marocaine (conditions de vie, langue, création de structures: écoles maternelles...)
- Validation des acquis des praticiens RME ayant une expérience dans les pays d'accueil
- Recherche - Formation - Développement - Environnement
- Facilitation des procédures d'investissements dans le même domaine



EXERCICE PRATIQUE 2

L'utilisation des compétences acquises durant le processus migratoire lors du retour virtuel ou physique

**Séminaire « Mesures pour soutenir la réinsertion professionnelle des migrants circulaires
et de retour dans le pays d'origine ». Rabat, 22-24 février 2012**

Si la question de la connaissance et de la reconnaissance des compétences est sans doute centrale (et aussi préalable) pour la valorisation des migrants de retour physique ou virtuel, le véritable enjeu pour le développement national est le niveau de l'utilisation concrète et de la capacité réelle d'insérer ces compétences dans le tissu actif et productif du pays. En ce sens, la condition préalable est d'avoir une vision claire des axes prioritaires pour le pays et des compétences spécifiques requises pour soutenir le processus de développement nationale. À travers la bonne connaissance de la demande de compétences du pays, on pourra mieux définir une sorte d'appel d'offre pour les migrants qualifiés.

Description de l'exercice

Les participants vont travailler cette fois par pays et la classe sera divisée également en quatre groupes. Les groupes pays devront concevoir une base de données pour sélectionner et recueillir les profils les plus adaptés, urgents ou stratégiques pour le développement national. Ils devront également penser à des initiatives pratiques pour stimuler l'intérêt des migrants pour le retour et l'utilisation/valorisation de leurs compétences. Chaque groupe national devra travailler pendant une heure et identifiera trois éléments :



- Profils et compétences spécifiques prioritaires et utiles pour le pays (ex. soudeurs spécialisés; experts de micro-finance; type de médecins: chirurgiens ou professionnels de la santé). Une liste avec les spécialisations les plus prioritaires et une autre avec les spécialisations utiles seront rédigées.
- Éléments d'offre et d'attraction pour les migrants. Il faudra imaginer ici de s'adresser à un migrant virtuel à qui des bénéfices/avantages seront proposés dans la perspective d'un retour valorisant (physique ou virtuel) dans le pays. Il faudra donc rédiger une liste de facilitations/garanties pour le retour du migrant « compétent ».
- Mesures concrètes pour mettre à niveau, appuyer et diffuser les compétences du migrant rentré au pays (formation, ajournement, enseignement...). Les participants devront rédiger une liste avec des actions concrètes de valorisation.

Pendant la deuxième heure, chaque groupe présentera les résultats aux autres (15 min. par groupe).



Objectif de l'exercice

Il est important d'aborder la question de l'utilisation de compétences en procédant par étapes ordonnées et consécutives: connaissance des exigences du pays en termes d'emploi; définition (quantitative/qualitative) des profils requis et constitution d'une base de données; élaboration des mesures favorisant l'attractivité pour les migrants ciblés et la communication/diffusion auprès de la diaspora; élaboration de mesures pour bien utiliser les compétences de retour pour qu'elles puissent apporter le plus haut degré de bénéfices et de retombées pour le pays d'accueil. L'exercice va dans cette direction en proposant aux participants une première systématisation des contenus mais aussi une possible méthodologie pour aborder la question.

Méthodologie

L'idée de fond de l'exercice est de promouvoir la discussion et l'échange parmi les participants et de stimuler leur capacité d'application pratique. Ils seront appelés à produire un effort d'imagination concret dans un temps limité, cette fois en prenant compte des caractéristiques structurelles, politiques, administratives, financières et



et conjoncturelles de chaque pays. Nous avons choisi d'articuler l'exercice en fonction des pays afin de mieux focaliser la question de l'utilisation des compétences et de l'ancrer dans une situation bien réelle afin d'inciter l'échange entre institutions étatiques. Par ailleurs, l'éventuelle découverte de méconnaissances ou de manque d'information sur certains arguments (par exemple, les compétences les plus prioritaires pour le pays) pourra inciter les participants à apprendre des collègues et de s'informer.

Rôle des participants et des animateurs

Chaque groupe travaillera de manière autonome (durant une heure) et devra essayer de : 1) comprendre au début la tâche requise et la façon de l'accomplir, de manière à pouvoir consacrer tout le temps à l'exercice; 2) développer la discussion d'une façon rapide et en faisant participer le plus possible tous les participants/rôles institutionnels ; 3) commencer à définir les trois types d'éléments : a) besoins en termes de compétences ; b) mesures/actions pour favoriser le retour (virtuel et physique) du migrant; c) initiatives de valorisation/accompagnement une fois le migrant est de retour au pays d'origine. Comme il y a trois listes à préparer, on disposera de 20 minutes pour chacune d'entre elles. Chaque groupe pays choisira un rapporteur pour restituer aux autres les résultats du travail commun.

Les animateurs se répartiront dans chacun des groupes pays en accompagnant le travail des participants. Leurs tâches principales seront de : 1) guider l'exercice en orientant le débat si nécessaire ; 2) faire respecter le temps de travail ; 3) assurer la participation de tous ; 4) aider le rapporteur à formaliser les résultats du travail.



Les transferts de fonds des migrants et le développement





Introduction : les transferts de fonds des migrants et le développement

Pendant la dernière décennie, les transferts de fonds ont pris un rôle de plus en plus important dans les économies de plusieurs pays à bas ou à moyen niveau de revenus, en contribuant à la croissance économique et au soutien d'un grand nombre de personnes⁷. Il s'agit d'un important flux de ressources financières qui, dans le cadre global des Pays en Voie de Développement (PVD), dépasse nettement l'aide publique au développement (APD) et se place après les Investissements Directs Étrangers (IDE). Au niveau des PVD ayant les plus bas niveaux de revenus, il constitue la première source de financement, avant l'APD et les IDE.

Les estimations d'envois de fonds, fondées sur des données officielles probablement inférieures aux volumes réels des transferts, indiquent que les envois de fonds en Afrique sont en augmentation ces dernières années et représentent dans plusieurs pays du continent un pourcentage considérable du PIB⁸.

Les données concernant les quatre pays participant au projet MeDAO semblent confirmer cette tendance⁹ :

- **Cap-Vert** : les transferts de fonds envoyés au pays étaient de 109 millions de dollars en 2003 et de 144 millions de dollars en 2010. Les transferts de fonds représentaient 9,4 % du PIB en 2010.
- **Côte d'Ivoire** : les transferts de fonds envoyés au pays étaient de 142 millions de dollars en 2003 et de 177 millions de dollars en 2010.
- **Maroc** : les transferts de fonds envoyés au pays étaient de 3.614 millions de dollars en 2003 et de 6.447 millions de dollars en 2010. Les transferts de fonds représentaient 6,4% du PIB en 2009.
- **Sénégal** : les transferts de fonds envoyés au pays étaient de 511 millions de dollars en 2003 et de 1.164 millions de dollars en 2010. Les transferts de fonds représentaient 9,3% du PIB en 2010.

Les transferts de fonds ont une tendance à être plus stables que les autres canaux financiers tels que les IDE, plus inconstants et « pro cycliques », en favorisant les pays avec un cycle économique favorable mais pas en les soutenant dans les périodes de difficulté. Les transferts de fonds des migrants, en revanche, ont un caractère « anticyclique » : ils augmentent durant les périodes de crise du pays d'origine, quand les populations ont le plus besoin d'aide et les investisseurs se retirent. Les transferts de fonds constituent donc un facteur de stabilité et une bouée de sauvetage pour les pays les plus pauvres.

⁷ Jusqu'en 2001 les transferts de fonds comptabilisés en direction des PVD représentaient moins de 100 milliards de dollars. En 2005, ils avaient déjà presque doublé (191,2 milliards), en 2008 ils atteignaient 305 milliards (trois fois plus qu'en 2001). Après la chute du dollar en 2009 suite à la crise financière, les données pour 2010 sont de 300 milliards et les estimations pour 2011 représentent 351 milliards.

⁸ L'afflux des envois de fonds en Afrique a quadruplé entre 1990 et 2010 pour atteindre environ 40 milliards de dollars en 2010 (répartis à peu près également entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne), soit l'équivalent de 2,6 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique en 2009. Cette quantité représente le double du montant reçu en 2005 et plus du quadruple des 9,1 milliards de dollars reçus en 1990 (Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement (2011) : *Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique : Envois de fonds, compétences et investissements*, Washington).

⁹ Banque Mondiale - Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds, 2ème édition.





Bien que les effets globaux de ces flux sur le développement et les économies des différents pays ne sont pas faciles à quantifier et à analyser, il est cependant évident qu'ils ont un impact positif en termes de réduction de la pauvreté des familles, de *welfare* et de capacités à attirer les investissements.

Dans le rapport «*Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique : Envois de fonds, compétences et investissements*» (2011), la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement notent que les transferts de fonds des migrants constituent « le lien central et le plus tangible entre la migration et le développement » aussi bien au niveau macro-économique, dans la mesure où elles constituent une source importante et stable de financement externe des pays africains en améliorant leur solvabilité et leur accès au capital, qu'au niveau micro-économique, dans le sens où elles sont associées à une réduction de la pauvreté, à une augmentation des ressources des ménages allouées aux investissements, et à une amélioration des résultats dans les domaines de la santé et de l'éducation et font également office d'assurance pour les ménages faisant face à des baisses de revenus et de moyens de subsistance (ex. famine, sécheresse, crise économique mondiale)¹⁰. Par contre, il faut mentionner que les transferts de fonds des migrants peuvent avoir aussi des effets négatifs sur les comportements des familles et sur le contexte local, social et économique des pays d'origine des migrations.

Néanmoins, plusieurs obstacles doivent être surmontés pour que les transferts de fonds aient un impact conséquent et durable sur le développement des pays d'origine. Au niveau international, on a principalement insisté sur la formalisation des transferts, la réduction des coûts et la canalisation productive.

En ce qui concerne la canalisation des envois de fonds, il faut noter que même si les coûts des transferts ont globalement diminué depuis 2008¹¹, ils restent cependant élevés en Afrique¹². Le manque de concurrence effective¹³ et l'inadéquation de l'infrastructure financière et réglementaire participent au maintien des coûts élevés¹⁴ des transferts de fonds et à la prédominance des canaux informels (particulièrement pour les envois de fonds intra-africains). C'est particulièrement le cas dans les zones rurales, qui bien que destinataires d'une part importante d'envois de fonds¹⁵, n'ont pas de filières appropriées pour le versement.

S'agissant de l'utilisation des transferts de fonds, ils sont destinés en premier lieu à satisfaire les besoins quotidiens des foyers, dans un second temps aux dépenses liées à la santé et à l'éducation et enfin aux investissements immobiliers, aux activités individuelles productives (la création d'entreprise, l'amélioration des fermes et l'achat d'équipements agricoles, etc.) et aux projets d'utilité sociale, y

¹⁰ Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement (2011) : *Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique : Envois de fonds, compétences et investissements*, Washington.

¹¹ 8,8% en 2008, 7,3% au troisième trimestre 2011 (Banque Mondiale (2011) : *Migration and Development Brief*).

¹² Le coût des envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne équivaut à presque 12 % d'une transaction de 200 dollars, alors qu'il est inférieur à 8 % pour la plupart des autres régions en développement (Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement, 2011).

¹³ Western Union et Money Gram contrôlent près de 65 % des points de paiement où les envois de fonds sont encaissés. La plupart des pays africains imposent des restrictions sur le type d'institutions pouvant offrir des services d'envois de fonds et pénalisent les institutions de micro-finance qui sont plus présentes sur le territoire national que les banques.

¹⁴ Presque 70 % des banques centrales de l'Afrique subsaharienne ont cité les coûts élevés comme le principal facteur freinant l'utilisation des filières formelles d'envois de fonds.

¹⁵ Taux de versement en milieu rural : Cap-Vert 48%, Côte d'Ivoire 38%, Sénégal 46%, et Maroc 35% (Fonds International pour le Développement Agricole -FIDA- (2011) : *Travailleurs migrants et transferts de fonds vers l'Afrique. Marchés, environnement porteur et perspectives des transferts de fonds*, Rome).





compris ceux à caractère productif (construction d'infrastructures, d'espaces communs, création de PME, etc.)¹⁶.

Finalement, il faut signaler que le circuit des transferts est complexe et est lié à des relations humaines et sociales diversifiées, dans lesquelles des aspects tels que la qualité des politiques et des institutions, les relations familiales, la culture, ou le genre jouent un rôle important. Plusieurs acteurs sont impliqués: celui qui envoie, celui qui reçoit, les intermédiaires financiers, ou les autorités nationales et locales du pays d'origine et d'accueil, qui peuvent se mobiliser ou non pour orienter les transferts vers des objectifs de développement. Par conséquent, la multiplicité des situations, des conditions et de nature des transferts requièrent une gamme diversifiée d'interventions et de services.

¹⁶Banque Africaine de Développement (2009) : *Les transferts des fonds des migrants, un enjeu de développement*, Tunis.





FICHES D'INFORMATION

- *L'éducation financière des migrants et leurs familles comme stratégie fondamentale pour la migration et le développement*
- *Orienter les transferts des migrants vers les investissements et l'entrepreneuriat et le co-développement*
- *La migration des femmes et les transferts de fonds : le cas du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Sénégal*
- *Fiche d'information sur les transferts de fonds : Cap-Vert*
- *Fiche d'information sur les transferts de fonds : Côte d'Ivoire*
- *Fiche d'information sur les transferts de fonds : Maroc*
- *Fiche d'information sur les transferts de fonds : Sénégal*





PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

L'éducation financière des migrants et leurs familles comme stratégie fondamentale pour la migration et le développement*

POURQUOI L'ÉDUCATION FINANCIÈRE EST-ELLE IMPORTANTE?

L'éducation financière constitue un sujet de grande importance qui peut contribuer substantiellement en termes d'impact des migrations sur le développement des pays d'origine. Dans ce domaine, les transferts de fonds occupent un lieu central en tant qu'une des expressions les plus notables du phénomène migratoire, d'où l'importance de renforcer les connaissances des migrants et de leurs familles pour maximiser les potentiels effets positifs de ces flux financiers en termes de développement.

Les termes de la problématique :

- ❑ Dans le domaine de l'éducation financière, **trois questions émergent comme éléments clé** : 1) L'amélioration de l'accès à l'information pour les migrants; 2) L'appui et soutien aux initiatives des migrants résidant à l'étranger; 3) L'implication des communautés locales d'une façon plus large.
- ❑ **Les migrants viennent parfois de pays à très faible inclusion financière** et sont peu familiarisés avec les produits et services financiers et la variété des institutions qui agissent dans ce domaine.
- ❑ De même, **les migrants doivent faire face à un grand défi dans la gestion de leurs revenus et de leurs dépenses** dans un marché financier chaque jour plus perfectionné. Ils sont de plus en plus amenés à assumer l'entière responsabilité de décisions complexes en matière d'épargne ainsi que des risques qui en découlent.

QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE ?

❑ Concepts clé :

Éducation financière: Éduquer les migrants sur la gestion de leurs finances (épargne, investissement et gestion du cash flow) pour améliorer leur indépendance financière.

Inclusion financière: Inclusion des migrants et des récipiendaires des migrants dans le système financier formel (Banques, Coopératives, institutions de micro finance) pour fournir l'accès aux services financiers.

❑ Objectifs:

- ✓ Préparer les travailleurs migrants et leurs familles aux responsabilités financières et leur donner des outils pour faire des choix informés et prendre de meilleures décisions financières.
- ✓ Renforcer des attitudes conduisant à plus d'épargne et à des comportements plus responsables de dépense et de crédit.
- ✓ Gérer l'argent sur une base de planification budgétaire et renforcer le rôle des femmes dans le processus de décision lié au budget et à la migration.
- ✓ Utiliser des produits et services financiers avec plus de confiance et développer des stratégies de gestion du risque.

Éléments clé pour la réussite d'une stratégie d'éducation financière

- Mise en place d'une **approche globale** avec l'usage de différents moyens de diffusion et sur la base des partenariats et des responsabilités partagées.
- **Adaptation** : Analyser les différentes parties prenantes, leurs forces et faiblesses et comment les valoriser. Il faut bien connaître le groupe cible et les opportunités de diffusion existantes.
- Penser dès le début au **suivi et à l'évaluation** et mesurer l'impact.
- **Principaux risques** : Manque de coordination entre les niveaux de gouvernements; mauvaise conception des instruments et outils; apport financier limité.



CONTENUS DES INITIATIVES D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

- ❑ **Parties prenantes** : L'éducation financière doit se fonder sur un triple partenariat entre familles migrantes, acteurs gouvernementaux et institutions financières (l'implication de la coopération internationale constituerait un plus).

- ❑ **Possibles activités d'éducation financière** :

- ✓ Conseil financier aux migrants et aux récipiendaires des transferts d'argent : Fondations, institutions financières, gouvernements et coopération internationale peuvent éduquer directement ou financer des initiatives d'éducation financière.
- ✓ Inclusion financière des migrants et des récipiendaires de transferts : Attirer la population ciblée vers les institutions financières formelles, généralement en partenariat avec la diaspora, ONG et institutions financières.
- ✓ Formation financière aux migrants et à leurs familles pour les activités micro entrepreneuriales.

- ❑ **Principaux Instruments disponibles** : Manuels d'éducation financière; éducateurs financiers dans les institutions financières; programmes de formation en développement d'entreprise pour les membres de la diaspora qui veulent investir; campagnes d'éducation financière; indicateurs pour mesurer les résultats.

- ❑ **Modalités de diffusion** :

- ✓ **Modalité collective**: Création de réseaux d'animateurs composés de IMF et de banques, d'institutions publiques, de leaders d'associations de migrants, de société civile, etc.
- ✓ **Modalité individuelle**: Par des séances de formation/entretiens.
- ✓ **Modalité de masse** : Utilisation d'autres canaux de diffusion (Radios; CD/DVD en langues nationales; applications téléphones portables; internet; etc.).

Parties prenantes : rôles et responsabilités

Ministère des Affaires Étrangères:

- Contact avec les migrants en partenariat avec les organisations locales et les institutions financières
- Utiliser le réseau consulaire pour diffuser des manuels d'éducation financière

Ministère des Finances/Banque Centrale:

- Travailler avec les institutions financières pour promouvoir l'éducation financière des familles migrantes
- Efforts d'inclusion financière dans le système financier formel
- Création d'un environnement favorable

Institutions Financières (Banques, IMF, Coopératives, ONGs):

- Travail de promotion envers les familles des migrants
- Faciliter l'éducation aux migrants, y compris dans les endroits isolés

Diaspora :

- Disséminer la boîte à outils d'éducation financière
- Promouvoir et servir de relai à la formation des migrants en éducation financière et Micro entreprise
- Promouvoir l'inclusion financière entre leurs membres

* Cette fiche d'information a été élaboré à partir de l'information contenue dans les présentations suivantes : Séverine Deboos (Bureau Internationale du Travail) - Atelier pays pour « L'élaboration et diffusion d'un kit de formation en éducation financière des migrants et des leurs familles » (Rabat 10-11/09/2012); et Alexandre Berthaud (Consultant International) -21/10/2009.

PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

Orienter les transferts des migrants vers les investissements et l'entrepreneuriat et le co-développement*

Les épargnes des migrants et les transferts d'argent occupent une place centrale dans la question migratoire, aussi bien comme motivation que comme expression de la migration, et plus particulièrement en termes d'impact sur les communautés d'origine. Les transferts des fonds se destinent principalement à la couverture des nécessités des familles dans le pays d'origine, tandis que les montants destinés aux investissements et à la création d'entreprise, ainsi que leur impact en termes de développement sociale et économique, reste faible par rapport à leur potentiel. Dans ce cadre, la mobilisation des épargnes des migrants vers des activités productives et des initiatives de co-développement renvoie à une large variété de questions qui doivent être considérées.

DIMENSIONS DE L'ÉPARGNE DES MIGRANTS ET INSTRUMENTS POUR LES VALORISER

□ En relation aux épargnes des migrants, trois dimensions doivent être considérées:

- ✓ **Dimension individuelle:** le transfert est utilisé pour des initiatives d'épargne individuelle (soutien à la famille, frais de consommation, éducation, santé, logement, etc.).
- ✓ **Dimension d'entreprise:** ressources destinées à un familial ou à d'autres acteurs pour la promotion des investissements et la réalisation des projets productifs et de création d'entreprise (formes d'investissement d'entreprise individuelle souvent en lien avec des projets de retour).
- ✓ **Dimension collective:** ressources rapatriées par des groupes/associations de migrants qui soutiennent des projets sociaux et économiques dont la communauté locale bénéficie (infrastructures, services sociaux, assistance, projets productifs gérés par la communauté).

Différentes dimensions des épargnes des migrants : questions clé

Dimension individuelle	Dimension d'entreprise	Dimension collective
1. Éducation financière des migrants et de la population 2. Promotion de la relation avec les banques et les IMF 3. Réduction des coûts 4. Utilisation des transferts pour accéder à des petits crédits 5. Développement d'instruments financiers pour le contrôle et la gestion à distance du migrant 6. Réalisation des produits d'accumulation de l'épargne finalisés et adaptés au contexte local et aux besoins des familles	1. Réduction des coûts et facilitations financières à la rentrée des capitaux 2. Protection légale des investissements et conditions favorables pour le financement 3. Connecter le marché des transferts avec les structures de micro-finance présentes dans le pays d'origine 4. Considérer les transferts comme garantie pour l'octroi de crédit 5. Création d'un fonds de garantie pour les investissements 6. Financements de coopération pour les migrants organisés afin de mettre en œuvre des activités d'entreprise ayant de fortes retombées sociales	1. Réduction des coûts et facilitation fiscale et financière 2. Création de structures locales pour intégrer les initiatives des migrants dans les processus de développement local 3. Promotion de la participation de la diaspora dans le développement social 4. Collaboration avec les initiatives de coopération décentralisée et avec les associations de la diaspora 5. Programmes de multiplication des investissements à travers le financement de l'épargne collectif

□ 3 types d'instruments peuvent contribuer à valoriser l'épargne des migrants et leurs projets productifs et d'entreprise: 1) Mesures d'information; 2) Mesures de formation; 3) Mesures de facilitation.

DIMENSION INDIVIDUELLE: INSTRUMENTS ET PRATIQUES

❑ Possibles instruments :

- **Information** transparente et comparative sur les coûts liés aux transferts (*migrants' awareness*).
- **Formation**: Éducation financière de base pour les migrants.
- **Facilitation**: Instruments financiers pour le contrôle et la gestion de l'épargne par les migrants - à partir du pays de résidence vers le pays d'origine.

Niveau individuel : Exemple de pratiques

- **Information**: Sites web pour comparer les services de transfert des fonds à niveau international (www.mandasoldiacasa.it; <http://www.sendmoneyhome.co.uk/>; etc.).
- **Formation** pour les migrants sur:
 - ✓ La gestion de l'épargne.
 - ✓ Opportunités et instruments disponibles; moyens d'utilisation.
 - ✓ Pour les bénéficiaires des fonds sur l'utilisation des transferts et les services financiers disponibles.
- **Facilitation**: Création de comptes courants jumelés dans les deux pays (résidence et origine) par des accords interbancaires offrant la possibilité d'alimenter et d'utiliser les comptes dans les deux pays.

DIMENSION D'ENTREPRISE: INSTRUMENTS ET PRATIQUES

❑ Possibles instruments :

- **Information** sur les différents services et initiatives existantes.
- **Formation** en création, gestion et plan de développement d'entreprises transnationales.
- **Facilitation**: mise en place de mécanismes spécifiques favorisant la valorisation des épargnes des migrants et de leurs projets productifs et d'entreprise.

Projets productifs et création d'entreprise : Exemple de pratiques

- **Information et facilitation sur l'accès au crédit**, instrument clé pour la mise en place d'activités transnationales par le migrant ou sa famille dans le pays d'origine et pour une meilleure inclusion sociale des migrants dans le pays de résidence.
- **Mécanismes pour la considération des envois d'argent comme garantie pour obtenir un financement** (Ex. Méthode pour l'évaluation du risque basée sur l'historique des transferts mentionnant la ponctualité des paiements).
- **Fonds de garantie pour les investissements créés par une institution publique** (Ex. Avec le projet *Banco del Migrante*, le gouvernement d'Équateur a créé un fonds fiduciaire de 10 M\$ pour garantir la participation des banques et des institutions financières, permettant l'attribution de crédits aux activités entrepreneuriales des migrants dans les pays d'origine).
- **Mise en lien du "marché des transferts" avec les structures de micro-finance** dans les pays d'origine, ce qui rend possible les investissements et les activités productives dans les zones rurales (Ex. *Fondazioni4Africa*).
- **Initiatives de la coopération internationale** servant à financer l'épargne des migrants organisés, dans le cadre de coopératives ou de consortia pour la réalisation d'activités entrepreneuriales ayant des retombées sociales.

DIMENSION COLLECTIVE : INITIATIVES ET PRATIQUES

❑ Possibles initiatives collectives avec une dimension sociocommunautaire :

- ✓ Interventions en cas d'urgence (Ex. catastrophes naturelles).
- ✓ Envoi d'équipements et de biens technologiques (matériel scolaire, de santé, etc.).



- ✓ Assistance aux catégories défavorisées (mineurs, handicapés, orphelins).
- ✓ Investissements sociaux (coopératives de services sociaux).
- ✓ Initiatives pour le développement social localisé : a) non autosuffisantes (structures sociales, infrastructures) ; b) génératrices de revenus (activités économiques collectives).
- ✓ Diaspora philanthropique (prestations volontaires, apports financiers) non liée aux lieux d'origine.

Dimension collective : Exemple de pratiques

- Canalisation/coordination des actions sociales de la diaspora pour les intégrer dans les politiques/priorités nationales (émergences, plans de développement locaux, etc.).
- Mesures d'échange avec la diaspora qualifiée (Ex. schéma de circulation des compétences pour le développement social).
- Participation aux programmes de co-développement internationaux.
- Investissements collectifs pour services et entreprises sociales.
- Échanges entre experts et réseaux de la diaspora.
- Mise en place de partenariats public/privé/diaspora (Ex. Programme de multiplication des investissements 3x1/ 4x1).
- Facilitation et accompagnement technique (consultance, offre de partenariat) par les institutions centrales.
- Promotion active de l'engagement de la diaspora (formation, sensibilisation et soutien aux associations à l'étranger).

QUESTIONS CLÉ

❑ Acteurs à impliquer :

- ✓ **Gouvernement et Institutions publiques**, principalement dans le pays d'origine, y compris les pouvoirs locaux.
- ✓ **Acteurs privés** (banques, IMF, coopératives, etc.) du pays d'origine et de destination.
- ✓ **Acteurs de la coopération**: Bailleurs de fonds, Organisations Internationales et ONG.
- ✓ **Associations et autres regroupements de la diaspora**.
- ✓ Associations jumelles dans le pays ou autres structures communautaires.

❑ Partenariats et alliances :

- ✓ Pour favoriser la mobilisation des épargnes des migrants vers des activités productives et des initiatives de co-développement, des partenariats et alliances impliquant différent types d'acteurs peuvent être établies :
 - **Partenariats entre «homologues»**: banques (accords interbancaires); chambres de commerce ; ministères, etc.
 - **Projet d'alliances avec une gouvernance mixte**, où les institutions publiques peuvent jouer un rôle de garantie et de médiation entre les différents acteurs.

❑ Possibles secteurs clé à exploiter :

- ✓ **Secteurs stratégiques spécifiques pour chaque pays**: par exemple, impliquer la diaspora dans la rédaction des Documents Stratégiques pour la Réduction de la Pauvreté (DSRPs).
- ✓ **Secteurs transnationaux**: tourisme; activités commerciales d'import/export; recherche scientifique (transferts des compétences).





- ❑ **Dimension de genre** : malgré le dynamisme et l'attitude «entrepreneuriale» des femmes migrantes, il ya peu de femmes entrepreneurs dans les pays de résidence et par conséquent peu d'activités transnationales gérées par des femmes dans les pays d'origine. La construction de ces partenariats transnationaux est difficile à cause des obstacles auxquelles les femmes doivent faire face dans les pays d'origine (manque de formation ou d'accès à la propriété et au crédit). Pour affronter cette situation, il faut mettre en place des plans d'assistance, *tutorship* et des formations pour les femmes dans les pays de résidence.

PISTES D'AMÉLIORATION

- **Promouvoir des politiques attractives pour les migrants et améliorer les conditions des contextes de réception** : accompagner et faciliter le rapprochement entre banques/institutions financières et diaspora ; améliorer la qualité des transferts avec des produits permettant d'accumuler et de dépenser l'épargne qui soient avantageux pour les migrants ; promouvoir l'inclusion financière et économique des populations locales et des familles des migrants.
- **Fournir des formations**: 1) En éducation financière pour les migrants et les communautés réceptrices de ces transferts; 2) En gestion d'entreprise transnationale (dans les pays de résidence et d'origine) avec attention particulière sur la question de genre.
- **Élaborer des stratégies actives et efficaces et en même temps flexibles et diversifiées** en fonction des différents acteurs impliqués (migrants, population non migrante, femmes, urbains ou ruraux)
- **Impliquer les institutions publiques**: 1) Comme garantie pour faire décoller les activités entrepreneuriales, recevant un accès aux crédits ; 2) Dans des instances de gouvernance avec des acteurs privés (banques) ; 3) En matière de formation, de sensibilisation, de facilitation et d'accompagnement technique.
- **Impliquer la diaspora** dans les secteurs clé et prioritaires et inscrire sa contribution dans la dynamique plus vaste du développement socio-économique du pays et de la région.
- Promouvoir la **coopération avec des acteurs internationaux, les pays d'accueil et les pays du Sud**.
- **Valoriser l'importance du développement social** par rapport au développement économique.

* Cette fiche d'information a été élaborée à partir de l'information contenue dans les présentations de Petra Mezzetti (CeSPI) et de Sebastiano Ceschi (CeSPI) au Séminaire « Mesures pour renforcer les liens entre les transferts des fonds et le développement » (Praia, 18-20/04/2012).





PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

La migration des femmes et les transferts de fonds : le cas du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Sénégal*

La migration des femmes revêt plusieurs formes au Cap-Vert, en Côte d'Ivoire, au Maroc et au Sénégal, mais dans tous les cas elle est intimement liée au contexte économique de ces pays. Au début, la migration féminine s'est inscrite dans le cadre du phénomène de regroupement familial. Néanmoins, les femmes émigrent de plus en plus comme résultat d'une décision personnelle. Dans ce cadre, la migration offre aux femmes l'occasion d'atteindre une autonomie économique et de disposer de ressources financières substantielles pour faire face à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles restés au pays d'origine (dépenses de santé, d'éducation, de logement ou de nourriture). Les transferts de fonds au profit des proches restés au pays se placent au centre des motivations des migrants en général et principalement des femmes migrantes.

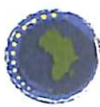
LA MIGRATION FÉMININE AU CAP-VERT, EN CÔTE D'IVOIRE, AU MAROC ET AU SÉNÉGAL

- ❑ Selon les estimations des Nations Unies, en 2010 il y avait plus de 104 millions de femmes migrantes dans le monde, ce qui représente 49% du total des migrants à niveau mondial. Dans les quatre pays concernés, la migration des femmes représentait en 2010 50,4% des flux migratoires au Cap-Vert; 45,1% en Côte d'Ivoire; 49,7% au Maroc; et 51,2% au Sénégal (Département d'Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies, 2009).
- ❑ Alors qu'au Maroc et au Cap Vert les femmes immigreront vers l'Europe, l'immigration féminine en Côte d'Ivoire et au Sénégal est essentiellement intérieure et interétatique.
 - Au **Cap Vert**, la migration des femmes a pour destination première l'Italie. L'Institut Statistique Italien estime qu'en 2008 les femmes représentaient 72% des ressortissants Cap-Verdiens en Italie.
 - En **Côte d'Ivoire** la migration féminine se fait essentiellement entre le Nord du pays plus pauvre et le Sud plus prospère, ou avec les pays limitrophes. La migration vers les pays développés du Nord concerne principalement la France.
 - Dans le cas du **Maroc**, les destinations préférées des femmes migrantes sont l'Espagne, l'Italie et la France.
 - Au **Sénégal**, les femmes migrent principalement vers d'autres pays africains. Cependant, elles migrent de plus en plus vers les pays développés du Nord, avec la France et les États-Unis comme destinations préférées.

LES TRANSFERTS DE FONDS DES FEMMES MIGRANTES AU CAP-VERT

- ❑ Les transferts de fonds des migrants constituent un des principaux flux financiers au Cap-Vert. En 2011, la Banque Mondiale estimait les entrées sous forme d'envois de fonds à 159 millions de dollars, ce qui représente environ 10% du PIB. Une partie importante de ces fonds provient des femmes migrantes, malgré la faiblesse de leurs revenus par rapport aux hommes.
- ❑ Une grande partie des migrantes Cap-Verdiennes opère dans le secteur des soins. Les transferts de fonds des femmes migrantes Cap-Verdiennes sont principalement destinés à l'aide aux proches restés au pays, à faire des dons en nature (cadeaux, matériel scolaire, appareils électroménagers, habillement, etc.), ou à investir dans des activités génératrices de revenus.





- ☐ Les banques commerciales offrent aux femmes migrantes des produits d'épargne et de crédit et microcrédit spécifiques pour financer l'acquisition ou l'aménagement d'un logement, pour créer ou renforcer des activités génératrices de revenus au profit des proches restés au pays, ou pour investir dans des activités touristiques.
- ☐ Les transferts de fonds se font à travers le **mode formel** et le **mode informel**.

Modalités de transferts de fonds au Cap-Vert

→ **Le mode formel:**

- o Transferts rapides espèces-espèces, effectués par des opérateurs spécialisés (Western Union; Money Gram; Riafinancial). Utilisés pour faire face à des dépenses urgentes au pays (santé, éducation, nourriture, festivités, etc.).
- o Transferts compte-espèces, utilisés par les migrantes disposant d'un compte au pays d'accueil. Les fonds sont retirés en espèce par les bénéficiaires et le transfert est effectué par des établissements bancaires (les correspondants au Cap-Vert sont Banco Comercial de Atlantico et Caixa Economica de Cabo Verde).
- o Transferts compte bancaire-compte bancaire, utilisés dans le but de constituer de l'épargne et d'accéder au crédit.

→ **Le mode informel:** transferts faits par des migrants qui vont en vacances au pays ou fonds remises en espèce à d'autres personnes, pour qu'elles les remettent aux proches de la migrante à son arrivée au pays d'origine.

LES TRANSFERTS DE FONDS DES FEMMES MIGRANTES EN CÔTE D'IVOIRE

- ☐ En 2011, la Banque mondiale estimait les entrées sous forme d'envois de fonds à 195 million de dollars. Les transferts de fonds représentent moins de 1% du PIB de la Côte d'Ivoire, le pourcentage le plus bas des quatre pays. Une partie importante des revenus des femmes migrantes font l'objet de transfert, malgré la faiblesse de leurs revenus.
- ☐ En Côte d'Ivoire, les femmes représentent 63% des migrants internes. Les transferts de fonds de ces migrantes s'effectuent essentiellement à travers le mode informel au moment de leur retour dans leurs communautés. Ces fonds servent à l'acquisition d'équipements pour les ménages, à faire face aux dépenses de nourriture et de santé, et à subvenir aux besoins de leurs enfants (frais de scolarité).
- ☐ Le transfert formel des fonds est surtout utilisé par les migrantes en Europe à travers le système espèces-espèces par l'intermédiaire de Western Union et de Money Gram. Les fonds transférés servent à subvenir aux besoins des proches restés au pays, à créer des activités génératrices de revenus, ou à acquérir un logement. L'utilisation des transferts interbancaires ou de compte à espèce est limitée.
- ☐ Les femmes migrantes ivoiriennes utilisent aussi des moyens de transferts informels. Des sommes d'argent sont confiées à des vacanciers qui se rendent dans le pays, ou à des connaissances qui passent par les pays d'accueil.

LES TRANSFERTS DE FONDS DES FEMMES MIGRANTES AU MAROC

- ☐ La Banque mondiale estimait le montant des envois de fonds vers le Maroc à 7 milliards de dollars à 2011, ce qui représente 6.8% du PIB. Le Maroc est le deuxième plus grand destinataire des transferts en Afrique après le Nigeria.
- ☐ La proximité géographique du Maroc avec les pays d'accueil permet des échanges réguliers des migrants avec le pays d'origine et facilite l'accessibilité au Maroc de l'épargne constituée dans le pays d'accueil. Cette épargne est souvent utilisée pour faire face aux dépenses urgentes de la famille restée au pays.





(santé, éducation), ou pour participer à des investissements collectifs en vue de l'amélioration des conditions de vie des communautés.

- ☐ Les migrants utilisent différents canaux formels de transfert de fonds: espèces-espèces (Western Union, Money Gram) ; compte-espèce ; ou compte-compte à travers du système bancaire. Plusieurs banques des pays d'accueil ont leurs succursales au Maroc, ce qui facilite les transferts par l'intermédiaire des établissements bancaires.
- ☐ Les femmes migrantes marocaines utilisent aussi des canaux non formels pour transférer les fonds (remise de fonds à une personne qui se rend au Maroc pour les remettre à la famille à son arrivée).
- ☐ Malgré l'importance des fonds qu'elles transfèrent, les femmes migrantes marocaines ont des difficultés à accéder au crédit bancaire au Maroc, ce qui renchérit le coût des investissements des migrants et diminue leur contribution au développement de leur pays d'origine.

LES TRANSFERTS DE FONDS DES FEMMES MIGRANTES AU SÉNÉGAL

- ☐ En 2011, la Banque mondiale estimait les entrées sous forme d'envois de fonds au Sénégal à 1.437 millions de dollars. Les flux des envois de fonds représentent un peu plus de 11% du PIB du pays.
- ☐ Les transferts de fonds des femmes migrantes sont essentiellement destinés à aider la famille à faire face aux dépenses de santé, d'éducation et de nourriture. Elles peuvent parfois être utilisées pour investir dans le logement et dans l'équipement de la famille.
- ☐ La valorisation de l'épargne des migrants en général, et des femmes migrantes en particulier, est limitée. Cette non valorisation de l'épargne est due à : 1) L'importante distance qui sépare le pays d'origine du pays d'accueil, ce qui rend difficile le contrôle de l'utilisation de l'épargne; 2) La faible sécurité des investissements; 3) La faible bancarisation de l'économie sénégalaise (inexistence de banques dans les zones d'origine de l'immigration), ce qui fait que les banques ne proposent aucune incitation aux migrants.
- ☐ Les transferts de fonds sont effectués à travers des canaux formels et informels :
 - Les canaux formels sont constitués par des opérateurs spécialisés dans les pays d'accueil et de leurs correspondants dans les pays d'origine, principalement des transferts rapides espèces-espèces effectués par Western Union et Money Gram. Les transferts de compte à compte ou de compte à espèces ne se sont pas développés à cause du faible niveau de bancarisation de l'économie.
 - Les transferts informels se font par l'intermédiaire de personnes qui se rendent au Sénégal pour diverses raisons, qui les remettent aux bénéficiaires à leur arrivée au pays d'accueil.

* Cette fiche d'information a été élaborée à partir de l'information contenue dans la présentation de Fatoumata Diarra Traoré (Réseau des économistes africaines NAWÉ) au Séminaire « Mesures pour renforcer les liens entre les transferts des fonds et le développement » (Praia, 18-20/04/2012) et à partir des fiches d'information sur les envois de fonds élaborés dans le cadre du projet MeDAO pour le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Maroc et le Sénégal.



FICHE D'INFORMATION SUR LES ENVOIS DE FONDS : Cap-Vert

TOTAL DES FLUX D'ENVOIS DE FONDS : ESTIMATIONS

En 2011, la **Banque mondiale** estimait le montant des envois de fonds vers le Cap-Vert à 195 million de dollars.

La **Banque centrale du Cap-Vert** a publié un chiffre sur le total des flux d'envois de fonds, qui est estimé à 134 millions de dollars.

Estimations de la Banque mondiale pour l'année 2011 (millions de dollars USD)	159
Autre estimation (millions de dollars USD)	134
Écart	-16%
% du PIB	9,9%

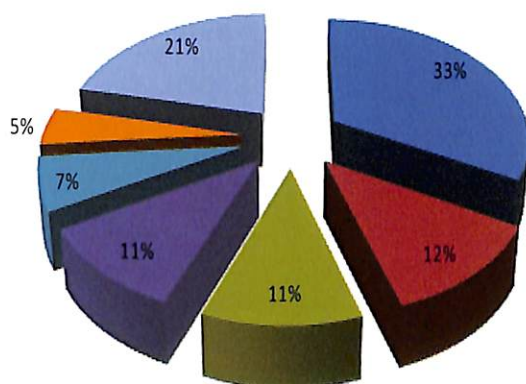
En pourcentage du PIB – les flux d'envois de fonds constituent 9.9% du total - le Cap-Vert est classé numéro 22 dans le monde en ce que concerne sa dépendance sur les flux de transferts. Le pays numéro 1 dans le monde est Tadjikistan avec un ratio de PIB / envois de fonds de 35%.

Prix moyen pour l'envoi de € 140 : € 9,1 (6,56%). Cela est nettement inférieur à la moyenne pour l'Afrique : 11,2%, et est également inférieur à la moyenne mondiale : 9,3% Cap-Vert est l'un des marchés les moins chers pour recevoir l'envoi de fonds en Afrique. Le prix moyen fourni pour le Cap Vert est seulement pour le corridor États-Unis.

DESTINATION DE LA DIASPORA

Location of the Cape Verdean Diaspora

Portugal France USA Mozambique Angola Senegal Other Countries



Le graphique montre les 3 premiers pays d'accueil membres de l'OCDE et les premiers 3 endroits africains de la diaspora.

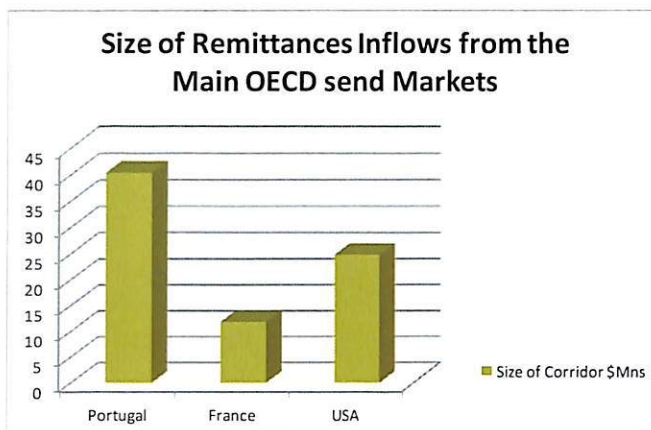
Il est estimé que 33% de la diaspora capverdienne réside au Portugal. La plus grande population en Afrique, en dehors du Cap-Vert, est au Mozambique.

En pourcentage de la population, le Cap-Vert est l'un des premiers pays d'émigration dans le monde - 37,5% de la population.

La diaspora capverdienne est répertoriée dans le World Factbook de la Banque mondiale comme ayant 67,5% de sa diaspora éduquée à un niveau supérieur.



FLUX CIRCULANT DANS LES CORRIDORS



Bien que l'envoi de fonds au Cap-Vert ne soit relativement pas cher, il y a peu d'opérateurs qui travaillent au sein du marché - notamment dans le cas des Etats-Unis - Cap-Vert. Dans ce corridor, les opérateurs dominants sont Western Union, Money Gram, Coinstar et Ria (les 4 plus grands agents de transfert d'argent dans le monde).

Il n'existe actuellement aucun site web dédié à recueillir et analyser les données sur les

flux d'envois de fonds en provenance du Portugal. Bien que le Portugal soit estimé d'être le plus grand marché des envois de fonds au Cap-Vert à partir d'un pays membre de l'OCDE, il n'existe pas de données utiles sur les prix des services disponibles.

ANALYSES DU MARCHÉ

Prédominance du marché : Les Cap-Verdiens résidant aux États-Unis bénéficient des programmes de transfert de fonds par l'intermédiaire des institutions telles que Citizens Bank, où les prix forfaitaires sont proposés aux utilisateurs du service.

Environnement réglementaire : Il n'y a pas de limites pour les envois de fonds entrants et sortants du Cap-Vert, mais les transferts pour un montant supérieur à 100.000 dollars doivent être signalés à la banque centrale. L'option principale pour la réception de fonds est par l'intermédiaire des banques, où 45% des succursales sont situées dans la capitale.





FICHE D'INFORMATION SUR LES ENVOIS DE FONDS : Côte d'Ivoire

TOTAL DES ENTRÉES DE FONDS : ESTIMATIONS

En 2011, la **Banque mondiale** estimait les entrées sous forme d'envois de fonds à 195 million de dollars.

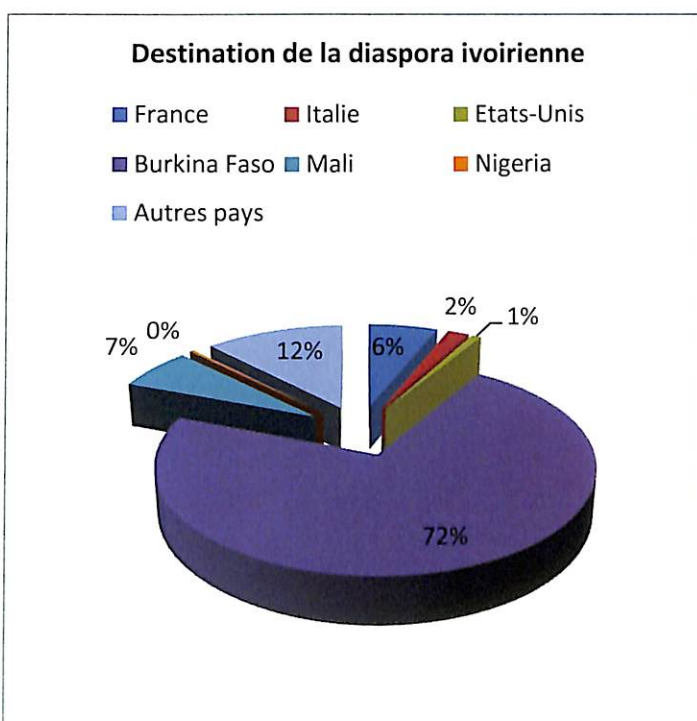
Le FIDA a publié un chiffre de 282 millions de dollars USD en 2007. L'estimation la plus récente de la Banque mondiale déclare que ce chiffre est un 45 % inférieur.

Estimations de la Banque mondiale pour l'année 2011 (millions de dollars USD)	195
Autre estimation (millions de dollars USD)	282
Écart	45%
% du PIB	0,8%

En pourcentage du PIB – les transferts de fonds représentent moins de 1% du PIB de ce pays. Ce pourcentage est le plus bas des pays pilotes pour le projet de l'UE / FIAAPP (Cap-Vert, Sénégal et Maroc).

Prix moyen pour l'envoi de € 140 : €17,2 (12,30%). Les services d'envoi de fonds à la Côte d'Ivoire sont coûteux, avec des prix supérieurs à la moyenne mondiale et africaine pour l'envoi de 140 €.

DESTINATION DE LA DIASPORA



Le graphique montre les 3 premiers pays d'accueil appartenant à l'OCDE et les 3 premières destinations africaines dans la diaspora.

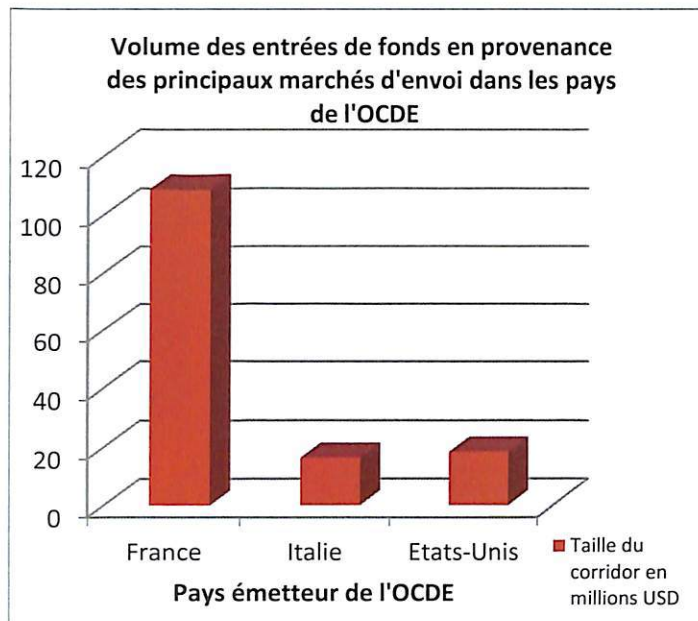
Il est estimé que la plupart des émigrés ivoiriens résident dans le pays voisin de Burkina Faso (72%). Les flux migratoires entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso est l'un des plus élevés en Afrique, et dans le monde.

Parmi les quatre pays pilotes, la Côte d'Ivoire a la population la plus élevée d'immigrants, estimée à 2.406.700. Le corridor de migration entre Burkina Faso et la Côte d'Ivoire est répertorié comme le 18ème plus grand dans le monde (2010).

La deuxième plus grande population de diaspora ivoirienne réside en France et celle-ci est estimée à 7% de la population totale d'émigrants.



FLUX DANS LES CORRIDORS



Parmi les corridors étudiés pour Send Money Africa, les flux de fonds sortant de la France sont les plus élevés, estimés à 108 millions de dollars. Cela représente plus de 50% du total des entrées d'envois de fonds. Compte tenu de la taille de la diaspora au Burkina Faso, il est probable qu'il y ait de grands volumes informels de flux des envois de fonds qui ne sont pas enregistrés à la Côte d'Ivoire.

Il est le rôle des décideurs politiques d'officialiser les transferts de fonds entre les pays africains. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un environnement réglementaire favorable qui réduit le coût des envois de fonds. En outre, on a

besoin de recueillir des données sur les entrées de fonds vers les pays afin de mieux comprendre le volume des flux inter-africains. Les meilleures pratiques devraient être utilisées (Luxembourg Guide).

ANALYSES DU MARCHÉ

Prédominance du marché : La plupart des prestataires de services d'envoi de fonds travaillant au sein du corridor France - Côte d'Ivoire sont des banques. L'écart dans le coût total est très large, allant de € 0,5 à € 36,40. Parmi les offres de produits, 10 des 16 produits exigent que le bénéficiaire soit titulaire d'un compte bancaire.

Environnement réglementaire : Le paiement des envois de fonds est généralement transmis par les banques ou le service postal. Les transferts au sein de la "Zone Franc" sont autorisés, mais les transferts pour un montant supérieur à 10 000 USD doivent être déclarés à la Banque centrale. Les transferts pour un montant inférieur à 300.000 CFA en dehors de la Zone Franc sont gratuits, mais les transferts pour un montant supérieur doivent être accompagnés d'une preuve du bénéficiaire.



FICHE D'INFORMATION SUR LES ENVOIS DE FONDS : Maroc

TOTAL DES FLUX D'ENVOIS DE FONDS : ESTIMATIONS

En 2011 la **Banque mondiale** estimait le montant des envois de fonds vers le Maroc à 7 milliards de dollars.

En 2007 le **FIDA** estimait le montant des envois de fonds vers le Maroc à 6 milliards de dollars.

Estimations de la Banque mondiale pour l'année 2011 (millions de dollars USD)	7.081
Autre estimation (millions de dollars USD)	6.116
Écart	-14%
% du PIB	6,8%

Le Maroc est le **deuxième plus grand destinataire des transferts en Afrique**, après le Nigeria, qui a eu un flux total estimé de 9,9 milliards de dollars en 2010.

Les **bureaux de change** fournissent des données sur les profils de personnes qui échangent des devises, ce qui permet d'inclure les **flux informels** dans les estimations globales pour les envois de fonds.

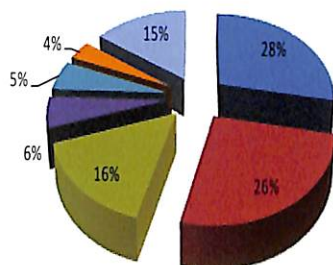
En **pourcentage du PIB** – les transferts de fonds représentent 6,8 % du total.

Prix moyen pour l'envoi de € 140 : € 12,98 (9,27%). Le prix moyen pour l'envoi au Maroc est inférieur à la moyenne pour l'Afrique : 11,2%, et juste en dessous de la moyenne mondiale de 9,3%.

DESTINATION DE LA DIASPORA

Locations of Moroccan Diaspora

■ France ■ Spain ■ Italy ■ Belgium ■ The Netherlands ■ Germany ■ Other Countries



Les données sur les Marocains résidant dans d'autres pays africains sont très limitées. Toutes les données se concentrent sur le numéro total de migrants marocains résidant dans les pays d'accueil membres de l'OCDE.

On estime qu'une grande partie des Marocains sont également basés en Israël.

Il y a aussi un certain nombre d'initiatives, dont beaucoup ont été soutenues par l'UE, qui sont axées sur la diaspora marocaine vivant dans les États membres et qui visent à encourager des formes d'investissement plus

durables étant donné le volume important de fonds privés envoyés au Maroc à partir de sa diaspora.



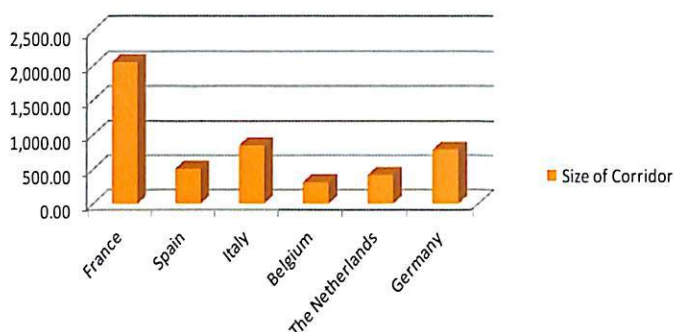


FLUX CIRCULANT DANS LES CORRIDORS

Bien qu'il existe une grande population de Marocains vivant en France, la plupart des services sont fournis exclusivement par le biais de banques. Traditionnellement ceux-ci peuvent être très coûteux et la gamme de prix est grande (à partir de € 1,50 jusqu'à € 36,40).

Tous les corridors inclus ici sont examinés par Send Money Africa et, comme tel, le marché des envois de fonds au Maroc est l'un des marchés les plus étudiés en Afrique.

Size of Remittances Inflows from the Main OECD Send Markets



ANALYSES DU MARCHÉ

Prédominance du marché : Il y a un certain nombre de services de transferts de fonds disponibles pour les Marocains résidant à l'étranger. Il y a un certain nombre de services de transferts de fonds spécialisés disponibles, tels que le service 'Wafa Cash' fourni par Attijarawafa Bank, ainsi que le service 'Mobi - Cash'.

Environnement réglementaire : Les transferts sortants ne sont autorisés que dans des circonstances particulières, tels que les frais médicaux et le paiement des biens et services reçus. Seulement 37% de la population dispose d'un compte bancaire. Il y a un vaste réseau d'options de paiement disponibles pour les bénéficiaires des envois de fonds - généralement par l'intermédiaire du réseau postal ainsi que les services fournis par les banques telles qu'Attijarawafa Bank. Western Union et Money Gram ont aussi un réseau de distribution étendu dans tout le pays.



FICHE D'INFORMATION SUR LES ENVOIS DE FONDS : Sénégal

TOTAL DES ENTRÉES DE FONDS : ESTIMATIONS

En 2011, la **Banque mondiale** estimait les entrées sous forme d'envois de fonds à 1.437 millions de dollars US.

Le FIDA, en collaboration avec la division Population des Nations Unies et le bureau national des statistiques du Sénégal, a publié un chiffre légèrement inférieur à celui de la Banque mondiale, en estimant le total des entrées sous forme d'envois de fonds à 1.286 millions de dollars.

Estimations de la Banque mondiale pour l'année 2011 (millions de dollars USD)	1.437
Autre estimation (millions de dollars USD)	1.286
Écart	-11%
% du PIB	11,2%

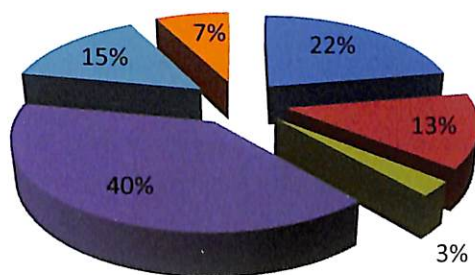
En pourcentage du PIB – Les flux des envois de fonds représentent un peu plus de 11% du PIB du pays.

Prix moyen pour l'envoi de € 140 : €13,3 (9,5%). Ce chiffre est inférieur à la moyenne pour l'Afrique, 11,2%, mais un peu supérieur à la moyenne mondiale de 9,3%.

DESTINATION DE LA DIASPORA

Destination de la diaspora sénégalaise

France Italie États-Unis
Gambie Mauritanie Côte d'Ivoire



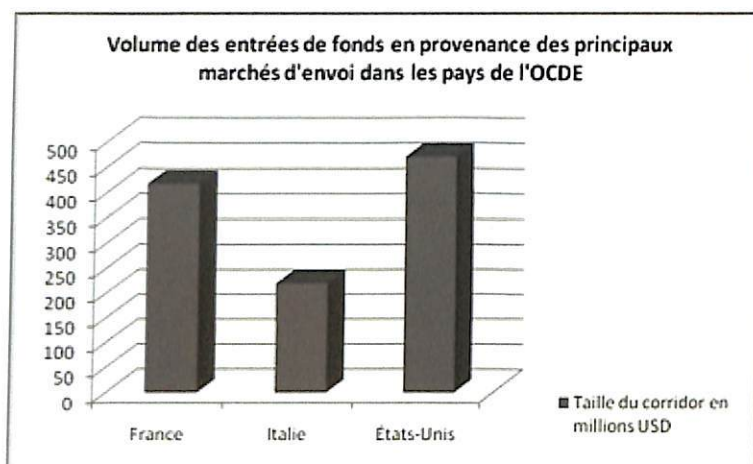
Le graphique montre les 3 premiers pays d'accueil appartenant à l'OCDE et les 3 premières destinations africaines dans la diaspora.

Il est estimé que 42% des émigrants sénégalais résident en Gambie. Il est estimé que 22% des émigrants sénégalais résident en France. Il y a aussi une population sénégalaise assez importante aux États-Unis.

Une enquête conjointe de l'ONU et le FIDA menée au Sénégal a estimé que 35% des ménages sénégalais (500.000) reçoivent des fonds de l'étranger.

De la population émigrée, il est estimé (dans le même rapport) que 65% des migrants envoient de l'argent vers leur famille au Sénégal.

FLUX DANS LES CORRIDORS



Ayant un cas similaire à celui de la Côte d'Ivoire, les principaux marchés d'envois dans les pays membres de l'OCDE sont les États-Unis, la France et l'Italie. Il y a une disparité entre la destination de la diaspora sénégalaise et le volume des entrées de fonds envoyés à partir de chaque marché émetteur (par exemple, les États-Unis est répertorié comme le corridor le plus grand en ce qui concerne les

flux, mais la population sénégalaise habitant aux États-Unis ne représente que 3% de la diaspora). Cette disparité reflète la différence dans les méthodes utilisées pour recueillir les données.

Afin de mieux comprendre la destination de la diaspora et le volume des flux, il est le rôle des gouvernements africains de dialoguer avec les principales populations de la diaspora, tout en utilisant des méthodologies de bonnes pratiques dans le recueil des données sur les envois de fonds (le Guide Luxembourg).

ANALYSES DU MARCHÉ

Prédominance du marché : Au Sénégal, il existe actuellement une initiative pour améliorer le service postal dans le but d'offrir plus d'options de paiement aux récepteurs des envois de fonds. Il y a également des possibilités d'augmenter le nombre de portefeuilles mobiles disponibles au Sénégal en vue d'offrir plus de centres de distribution des envois de fonds dans tout le pays. Il y a un certain nombre d'organismes de transferts de fonds au Sénégal qui fournissent des services innovants, permettant l'envoi des paiements nationaux et inter-africains.

Environnement réglementaire : Les transferts dans la "Zone Franc" sont gratuits, mais les transferts pour un montant supérieur à 10.000 USD doivent être déclarés à la Banque centrale. Les transferts pour un montant inférieur à 300.000 CFA en dehors de cette zone ne sont pas limités, mais les transferts pour un montant supérieur doivent être accompagnés d'une preuve du bénéficiaire. La Poste ne peut pas réaliser des transferts pour un montant supérieur à 1.000.000 francs CFA. Il est permis aux organismes de transferts de fonds de payer à titre de sous-agents des intermédiaires agréés.



EXERCICES PRATIQUES

- ***Exercice 1 : Propositions pour améliorer les stratégies d'orientation des transferts de fonds vers des investissements à partir de l'analyse MOFF (Menaces – Opportunités – Forces – Faiblesses)***
- ***Exercice 2 : Développer une stratégie de sensibilisation et de formation à l'éducation financière dans le pays d'origine***



EXERCICE PRATIQUE 1

Propositions pour améliorer les stratégies d'orientation des transferts de fonds vers des investissements à partir de l'analyse MOFF (Menaces – Opportunités – Forces – Faiblesses)

Séminaire « Mesures pour promouvoir les liens socio-identitaires entre la diaspora et le pays d'origine ». Abidjan, 13-15 juin 2012

Introduction

La session 4 est organisée à partir d'une session introductive sur la thématique de la mise en œuvre des stratégies d'orientation des transferts de fonds vers des investissements présentée par le CeSPI et de quatre présentations sur les expériences suivantes :

- 20 Planos de Negócio para o Emigrante, Investir em Cabo Verde, Institut des Communautés - Cap-Vert
- Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets (DAIP) et Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE), Ministère des Sénégalais de l'Extérieur - Sénégal
- Guide pratique pour entreprendre en Côte d'Ivoire

Description de l'exercice

L'exercice se basera sur la discussion et la rédaction d'une analyse sous forme de commentaire (analyse MOFF) abordant les points suivants:

- a) points de faiblesse
- b) points de force
- c) opportunités
- d) risques liés aux différentes expériences/stratégies



Objectif de l'exercice

La majorité des pays associés au projet ont déjà mis en œuvre des stratégies d'orientation des transferts de fonds vers des investissements et des activités productives et sociales. L'objectif de l'exercice est donc d'offrir aux participants un forum d'échange et de discussion sur les pratiques qui serviront à analyser les étapes à suivre et les mesures à adopter pour la mise en œuvre (ou l'amélioration) de ces stratégies.

La méthodologie de l'exercice

La méthodologie de l'exercice se base sur la division des participants en 3 groupes mixtes (et non pas par nationalités). L'idée de fond de l'exercice est de promouvoir la discussion et l'échange entre les



participants et non pas de faire une évaluation des initiatives-stratégies présentées. L'analyse MOFF représente un instrument pratique pour réfléchir sur les initiatives exposées, ainsi que pour développer un brainstorming offrant la possibilité de comprendre la restitution du travail réalisé à l'aide d'une grille comparative identique pour les quatre groupes. L'échange autour des similitudes et des différences d'approches pourra être utile en vue de développer ou d'améliorer les stratégies.

Rôle des participants et des animateurs

Chaque participant devra donc savoir au début de la matinée à quel groupe il appartient. Il aura donc le temps pendant les présentations de prendre des notes qu'il pourra partager avec le groupe de discussion.

Chaque groupe choisira un rapporteur pour restituer aux autres les résultats du travail commun. Les animateurs se répartiront dans chacun des groupes en accompagnant le travail des participants. Leurs tâches principales seront de : a) guider l'exercice en orientant le débat si nécessaire ; b) faire respecter le temps de travail ; c) assurer la participation de tous ; d) aider le rapporteur à formaliser les résultats du travail.

La réalisation du travail en groupe se déroulera de 11h30 à 13h30.

La durée de l'exercice sera de 45 minutes (11h30-12h15) de manière à ce que le reste du temps soit dédié aux restitutions de chaque travail en groupe (25 minutes pour chaque groupe et réactions/débat en plénière).

L'analyse MOFF (M-enaces O-pportunités F-orces F-aiblesses)

<u>Points de Force</u>	<u>Points de Faiblesse</u>
<u>Facteurs endogènes</u>	<u>Facteurs endogènes</u>
<u>Opportunités</u>	<u>Menaces</u>
<u>Facteurs exogènes</u>	<u>Facteurs exogènes</u>



RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRATIQUE 1

Propositions pour améliorer les stratégies d'orientation des transferts de fonds vers des investissements à partir de l'analyse MOFF : le cas de Sénégal

SÉNÉGAL	
Forces	Faiblesses
- Existence de structures (publiques) dédiées aux migrants - Existence de politiques explicites et définies - Fonds d'appui - Implication de l'Etat au niveau ressources (FAISE) et partenaires - Eléments du « discrimination » positive pour « migrants et femmes migrantes » - Lien avec les fonds de coopération - Formation pour migrants	- Rôle limité des banques dans la gestion/exécution des fonds (correction déjà envisagée : participation des banques dans le comité de sélection) - Fonds de la Coopération limitée dans la durée (PLASEPRI+PAISD) « FAISE » : insuffisance des ressources par rapport à la demande - Trop forte implication de l'Etat - Rationalisation des fonds
Opportunités	Menaces
- Engagement du privé dans le financement des projets - Mettre à contribution les partenaires au développement (organismes internationaux, bailleurs de fonds) - Démocratie, bonne gouvernance	- Instabilité politique - Manque d'une politique d'Etat de communication - Faible taux de recouvrement des crédits accordés - Attraction d'investissements des migrants par les pays d'accueil et les pays limitrophes (surtout dans les moments de crises)



EXERCICE PRATIQUE 2

Développer une stratégie de sensibilisation et de formation à l'éducation financière dans le pays d'origine

**Séminaire « Mesures pour promouvoir les liens socio-identitaires entre la diaspora et le pays
d'origine ». Abidjan, 13-15 juin 2012**

L'exercice a pour objet la question du rapprochement de la population des pays d'origine avec le système bancaire et financier formel. Il est reconnu qu'une grande partie des citoyens n'a pas accès aux services et aux opportunités liés à l'inclusion financière et que de fortes difficultés persistent au niveau des relations avec les établissements financiers : connaissance, accessibilité, confiance, parfois même discrimination. Il est donc fondamental que des initiatives visant à renforcer le lien entre la population et le système financier national soient mises en place, dans un premier temps par le biais d'activités de sensibilisation et de formation à l'éducation financière. Cette démarche comprend des actions de promotion de la connaissance réciproque, de sensibilisation de la population sur les opportunités de l'inclusion financière, et de formation des citoyens à la gestion de l'épargne et à l'usage des services. Les institutions publiques peuvent s'engager à la réalisation d'actions directes auprès de la population mais aussi du système financier, permettant à terme l'élaboration de mesures plus spécifiquement liées aux transferts de fonds.

Description de l'exercice

La classe sera divisée en quatre groupes pays. Chaque groupe travaillera pendant une heure sur la même thématique : le développement d'une stratégie de sensibilisation et de formation à l'éducation financière auprès de la population. Le schéma de travail de l'exercice sera articulé autour de trois points principaux : a) brève description de la situation du pays (taux de bancarisation, diffusion des banques sur le territoire, existence des institutions de micro finance, relations entre système bancaire et systèmes de la micro finance, etc.); b) actions à entreprendre pour l'engagement direct des institutions publiques dans la sensibilisation et la formation adressées à la population et aux institutions bancaires et financières; c) possibles actions spécifiques à adresser aux migrants et à leurs familles.



Les résultats du travail seront exposés (power point) aux autres groupes par un rapporteur pendant la deuxième heure.



Objectif de l'exercice

L'exercice se veut un espace de réflexion sur les difficultés de la relation entre système bancaire et financier formel et la population nationale. Il permettra de développer de nouvelles capacités de réponse à ces difficultés basées sur des actions d'éducation financière structurées et articulées. L'objectif est d'accroître la sensibilité des institutions sur ce thème et de favoriser leur mobilisation en vue d'un processus d'élargissement de la citoyenneté économique et d'inclusion financière.

Méthodologie de l'exercice

L'idée de fond de l'exercice est de promouvoir la discussion et l'échange parmi les participants et de stimuler leur capacité d'application pratique. Ils seront appelés à travailler par pays afin de mieux orienter la question de l'inclusion/exclusion financière au niveau des enjeux propres du pays. Cela permettra de commencer à penser à des actions concrètes liées à l'information, la sensibilisation et la formation des citoyens. La restitution aux autres participants du travail réalisé permettra d'enrichir les résultats de chaque groupe et créera une dynamique d'échange plus étendue. Globalement, il en résultera un premier brainstorming sur cette thématique qui pourra se révéler utile pour faire émerger de nouvelles idées au sein des institutions.

Rôle des participants et des animateurs

Chaque groupe travaillera de façon autonome (durant une heure) et devra essayer de : 1) comprendre au début la tâche requise et la façon de l'accomplir, de manière à pouvoir consacrer tout le temps à l'exercice ; 2) développer la discussion d'une façon rapide et faire participer le plus possible tous les participants ; 3) définir les trois types d'éléments sur mentionnés (état des lieux ; mesures adressées à la toute la population ; mesures spécifiques pour les migrants).

Comme les listes à préparer sont au nombre de trois, 20 minutes seront à chacune d'entre elles. Chaque groupe choisira un rapporteur pour restituer aux autres les résultats du travail commun.

Les animateurs se répartiront dans chacun des groupes pays en accompagnant le travail des participants. Leurs tâches principales seront de : a) guider l'exercice en orientant le débat si nécessaire ; b) faire respecter le temps de travail ; c) assurer la participation de tous ; d) aider le rapporteur à formaliser les résultats du travail.



RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRATIQUE 2

Feuille de route pour une stratégie de sensibilisation et de formation à l'éducation financière dans le pays d'origine : le cas de Cap Vert

A. BRÈVE DESCRIPTION DE LA SITUATION DU PAYS

- Infrastructures financières très développées
- Tout le monde a accès au crédit
- Il y a des banques et des agences de micro-finance
- Peu de culture d'épargne dans les villes, plus dans les zones rurales
- Les épargnes sont utilisées pour la construction de bâtiments
- Il n'y a pas une culture de planification d'épargne à long terme
- Peu de culture d'entreprise
- Forte culture solidaire dans les zones rurales mais pas dans les villes



B. ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR L'ENGAGEMENT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DANS LA FORMATION À L'ATTENTION DE LA POPULATION ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

- Faire connaître l'éducation financière et la rendre accessible à la population
- Identifier un programme sur la base des priorités/ besoins

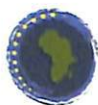
C. POSSIBLES ACTIONS SPECIFIQUES À L'ATTENTION DES MIGRANTS ET DE LEURS FAMILLES

- Former les familles des migrants restées au pays
- Former les leaders d'associations de migrants



Diaspora et pays d'origine





Introduction : le renforcement des liens entre les diasporas et leurs pays d'origine

Bien qu'étroitement lié à la question de la contribution socio-économique des migrants et de leur engagement dans le développement du pays, le renforcement des liens constitue un domaine ayant une autonomie propre et présente des défis spécifiques pour l'action publique.

Pour une clarté de définition, on fait référence ici aux liens et aux relations qui se développent surtout au niveau politique et culturel entre les citoyens à l'étranger et les pays d'origine. Toutefois, bien que la thématique du dialogue avec la diaspora pour le développement du pays d'origine puisse présenter des aspects de nature technique et économique, elle concerne aussi le renforcement des liens socio-identitaires et est liée au domaine plus large de l'influence des migrants dans les transformations du pays d'origine et son processus de développement.

Le renforcement des liens est donc lié à la reconnaissance politique de la diaspora à différents niveaux : la protection et garantie à l'étranger ; les politiques culturelles et linguistiques à adresser aux communautés d'expatriés et à leur descendance ; et les mesures d'incitation à la participation et l'implication de la diaspora dans la vie nationale et le développement.

Les volets d'action envisagés dans ce domaine et censés avoir des impacts sur le renforcement des liens sont les suivants :

- Protection et orientations des citoyens à l'étranger : le pays d'origine devrait être capable d'assurer des formes de protection, de suivi et de garantie pour les expatriés. Les gouvernements, à travers les ambassades et consulats, doivent être en mesure de gérer toute une série de services pour les citoyens à l'étranger (information, assistance, bureaucratie, protection légale) et en créer d'autres, tels que l'aide à la création d'associations, l'organisation de formes de dialogue et échange formalisés, l'identification d'interlocuteurs représentatifs, le support aux réseaux de professionnels et d'entrepreneurs, ou l'aide aux migrants irréguliers.
- Vote, participation et voix politique : la question des droits politiques et de la citoyenneté est naturellement centrale. La reconnaissance du droit de vote constitue un pas important pour maintenir les liens avec les migrants. Il est important aussi de les inclure dans les campagnes électorales et le débat politique, de renforcer le poids des questions migratoires dans la vie du pays et de stimuler l'engagement politique parmi les migrants. La reconnaissance de la double citoyenneté est un moyen très important pour permettre l'intégration du citoyen émigré dans la société de destination sans lui faire perdre son attachement juridique et identitaire avec le pays de provenance. Les associations ou d'autres formes de regroupement peuvent également constituer (et être valorisés et reconnus) comme des canaux efficaces de diffusion d'opinions de la diaspora. Cela peut rendre possible des rencontres et des dialogues avec des « porte-paroles » et donc permettre l'émergence de positions collectives et formalisées.
- Liens culturels et identitaires : il s'agit d'un terrain sensible et stratégique, en particulier pour les migrants anciens et ceux de deuxième génération, mais aussi sur la question de la relation entre migrants et population non migrante. L'Etat du pays d'origine peut s'engager à renforcer les liens, l'attachement culturel ou le sentiment d'identité des migrants en promouvant, par



exemple, des cours de langue et de culture dans les pays de destination, des rencontres sociales et culturelles (fêtes, événements artistiques et musicales, etc.), ainsi comme en proposant aux jeunes des voyages dans les pays d'origine, des séjours d'été, des expériences de volontariats, etc. Afin de favoriser la cohésion sociale interne au pays, les institutions publiques peuvent créer des rencontres institutionnalisées entre les résidents du pays et la diaspora (jour/semaine du migrant ; opportunités de rencontre et débat ; promotion d'artistes, de réseaux culturels, sociales et politiques transnationales).

- Reconnaissance institutionnelle de la contribution des migrants (diaspora) au développement : il s'agit de reconnaître le droit et la compétence de la diaspora dans la contribution au développement et dans l'amélioration des conditions du pays. Cela doit se traduire par la mise en place de différents instruments de contact et de dialogue entre institutions et migrants : d'un coté, des instruments « à distance » tels que des sites internet d'information et d'accompagnement, des blog de discussion, des fora virtuels de rencontre et de débat ; d'une autre coté, des instruments « face à face » pouvant institutionnaliser les formes d'échange et de consultation de la diaspora et permettant l'émergence de modalités négociées et démocratiques de décision (fora locaux pour le développement dans le pays d'origine, organismes permanents de consultation de la diaspora, rencontres périodiques).

Parmi tous ces volets d'action, l'amélioration de la connaissance quantitative et qualitative de la diaspora constitue l'instrument essentiel pour initier des politiques appropriées. Pour les institutions publiques, avoir une meilleure connaissance permet non seulement d'identifier les questions clés, les éléments de discussion et les orientations pour les politiques, mais aussi d'identifier et de joindre les interlocuteurs, de les mettre en réseaux et de stimuler leur participation.

Dans ce contexte, certains aspects ont une importance particulière :

- 1) Connaître et contacter la diaspora, pour obtenir une connaissance accrue d'un point de vue qualitatif et quantitatif, y compris la diffusion et la circulation de la connaissance et la création de bases de données et d'autres instruments pour contacter les migrants à l'étranger.
- 2) Promouvoir l'assistance et la cohésion sociale et culturelle, pour stimuler les relations et la confiance des expatriés avec les ambassades et les consulats, soutenir le mouvement associatif et les réseaux de migrants, renforcer l'attachement à la culture et à la langue d'origine, renforcer le sentiment de communauté et promouvoir la cohésion sociale et l'image du migrant au pays.
- 3) Reconnaître et institutionnaliser la participation de la diaspora dans la vie politique et le développement, pour construire un dialogue structuré et permanent, valoriser la diaspora comme élément de l'identité nationale, et promouvoir les migrants comme acteurs locaux de développement.

PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

Promotion des liens socio-identitaires entre la diaspora et le pays d'origine*

La diaspora constitue une ressource indispensable pour le développement socio-économique du pays et une partie importante de l'identité et de la vie publique nationale. Dans ce cadre, il est nécessaire d'ouvrir un dialogue durable et approfondi avec la communauté des migrants résidant à l'étranger, comprenant différents niveaux et thèmes divers en vue du développement national.

❑ Concepts clé :

Lien social: tous les types de relations entre personnes, groupes, organisations et institutions du pays d'origine et de la communauté à l'étranger.

Lien identitaire: le sentiment d'appartenance matériel et symbolique et l'identification avec les personnes, les valeurs, les coutumes et le destin du pays comme élément fondamental de l'identité du migrant.

Promotion des liens socio-identitaires : toute action promouvant l'intensification, l'amélioration et l'institutionnalisation d'un rapport entre les citoyens de l'extérieur et du pays d'origine.

Dimensions du renforcement des liens socio-identitaires entre la diaspora et le pays d'origine

- **Protection et orientation** de la diaspora à l'étranger.
- **Reconnaissance politique** à différents niveaux.
- **Politique culturelle et linguistique** à adresser aux communautés d'expatriés et à leurs descendants.
- **Mesures d'incitation de la participation et de l'implication de la diaspora** dans la vie nationale et le développement.

PROTECTION ET ORIENTATION DE LA DIASPORA À L'ÉTRANGER

- ❑ Actions de protection, de suivi et de garantie adressées aux migrants et mises en place par le pays d'origine dans les pays d'accueil, en particulier par l'intermédiaire des ambassades et des consulats.
- ❑ Le pays d'origine peut mettre en place et gérer toute une série de **services pour les citoyens à l'étranger** :
 - À niveau individuel: informations ; assistance ; bureaucratie ; protection légale.
 - À niveau collectif: promotion du monde associatif ; organisation de débats et d'échanges formalisés avec la diaspora ; identification d'interlocuteurs représentatifs ; soutien aux réseaux de professionnels et d'entrepreneurs ; aide aux migrants irréguliers.

RECONNAISSANCE POLITIQUE : VOTE, PARTICIPATION ET VOIX

- ❑ **Droit de vote:** maintien des liens avec le pays; participation dans le cadre des campagnes électorales et le débat politique ; renforcement du poids des questions liées à la migration dans la vie du pays ; émergence de trajectoires d'engagement politique parmi les migrants.
- ❑ **Double citoyenneté:** permet l'intégration du propre citoyen dans la société de destination sans qu'il perde son attachement juridique et identitaire au pays de provenance.
- ❑ **Instruments de voix:** reconnaissance et valorisation du monde associatif et d'autres formes de regroupement représentant des canaux efficaces pour faire entendre les opinions de la diaspora ; consultation des réseaux et des « porte-paroles » et mise en contact de manière collective et formalisée.



POLITIQUES SOCIOCULTURELLES ET LINGUISTIQUES

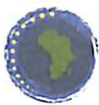
- ☐ Engagement pour améliorer la connaissance du pays, l'attachement culturel et le sentiment d'identité des migrants (spécialement des migrants anciens et de deuxième génération), ainsi que la relation entre les migrants et la population non migrante.
- ☐ **Cohésion culturelle:** maisons de culture; cours de langue et de culture; fêtes et événements artistiques et musicaux ; propositions aux jeunes de voyager dans les pays d'origine (séjours d'été, volontariats, etc.)
- ☐ **Cohésion sociale:** 1) De la diaspora (promotion de réseaux, du monde associatif) ; et 2) Interne au pays (rencontres institutionnalisées entre citoyens et diaspora; débats; promotion d'artistes, de réseaux socioculturels et de politiques transnationales).

RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE LA CONTRIBUTION DE LA DIASPORA AU DÉVELOPPEMENT

- ☐ Reconnaître le droit et la compétence de la diaspora dans la contribution au développement et dans l'amélioration des conditions du pays.
- ☐ **Possibles instruments :**
 - Instruments de dialogue « à distance »: sites internet d'information et d'accompagnement ; blogs de discussion ; fora virtuels de rencontre et de débat.
 - Instruments « face à face » pour institutionnaliser les formes d'échange et de consultation de la diaspora, ainsi que pour promouvoir des modalités négociées et démocratiques de décision : fora locaux pour le développement dans le pays d'origine ; organismes permanents de consultation de la diaspora ; rencontres périodiques.

* Cette fiche d'information a été élaborée à partir de l'information contenue dans les présentations de Sebastiano Ceschi (CeSPI) dans le Séminaire « Mesures pour promouvoir les liens socio-identitaires entre la diaspora et les pays d'origine » (Abidjan, 13-15/06/2012).





EXERCICES PRATIQUES

- Exercice 1 : *Les dimensions de la cohésion socioculturel*
- Exercice 2 : *Défis et enjeux de la reconnaissance de la diaspora*



EXERCICE PRATIQUE 1

Les dimensions de la cohésion socioculturelle

Séminaire « Mesures pour renforcer les liens entre les transferts de fonds et le développement ». Praia, 18-20 avril 2012

Introduction

La deuxième session du séminaire abordera la thématique de la *promotion de l'assistance et de la cohésion sociale et culturelle*. Les présentations traiteront de la thématique en général et se baseront sur les quatre expériences pays.

Le travail en groupe est conçu comme un laboratoire de discussion articulé par pays, où les fonctionnaires et les représentants de la diaspora confronteront leurs points de vue sur des thématiques spécifiques.

Description de l'exercice

Les participants seront divisés en groupe pays. Ils échangeront sur les arguments développés lors de la session 2 et débattront en particulier sur les lacunes/activités/attentes liés au renforcement des liens avec la diaspora (mesures d'assistance et de cohésion sociale tant dans les pays d'accueil que dans les pays de destination).



Dans un premier temps, les représentants de la diaspora et les fonctionnaires dresseront une liste des lacunes/activités/attentes pour la réalisation (ou l'amélioration) de domaines permettant de créer des liens plus forts avec la diaspora.

Ces domaines sont :

- a) Identité culturelle et linguistique du pays d'origine dans les pays de résidence/origine.
- b) Cohésion interne de la diaspora dans les pays de résidence.
- c) Cohésion et confiance vers les institutions du pays d'origine (par ex. les ambassades), dans les pays de résidence/origine
- d) Cohésion sociale dans le pays d'origine

A partir de cette première liste, un échange entre les fonctionnaires et représentants de la diaspora interviendra et aura pour objectif le partage des mesures et des stratégies présentées, afin d'identifier

dans chaque domaine une correspondance entre les lacunes existantes et les actions/mesures à réaliser/améliorer.

L'échange entre ces deux partis doit emprunter une voie réaliste, afin d'envisager des actions concertées et réalisables. Il serait donc important de réfléchir à l'identification des indicateurs de résultats et de processus.

Le tableau en annexe peut servir de guide en vue de cet échange.

Durant le bilan final de la session de clôture du séminaire, ces résultats seront repris par les chercheurs, restitués aux participants et feront l'objet de commentaires.

Objectif de l'exercice

L'exercice est conçu comme un laboratoire de discussion articulé par pays, où les fonctionnaires et les représentants de la diaspora pourront initier un dialogue.

L'objectif de cet exercice est de faire émerger de la confrontation entre les points de vue de ces deux partis (diaspora/fonctionnaires), une liste concertée (et même négociée) des : a) lacunes dans les politiques/initiatives existantes et ; b) priorités en terme de mesures/actions pouvant être mises en œuvre. L'objectif de ces discussions est également d'identifier les possibilités de collaboration entre les acteurs publics des pays d'origine et les citoyens résidant à l'étranger. Ces échanges n'aboutiront pas nécessairement à des solutions pratiques, mais ils pourront mener à des questions clés permettant l'identification d'espaces de négociation à prévoir entre ces acteurs pour faire avancer leur collaboration.

Méthodologie de l'exercice

L'idée de fond de l'exercice est de promouvoir la discussion et l'échange entre les participants en vue de stimuler leur capacité à confronter de manière constructive leurs points de vue. Ils devront produire un effort de dialogue et élaborer avec les autres des solutions concertées : nouvel espace de négociation, possibles mesures permettant l'évaluation des résultats et des processus, etc.

Lors de la restitution de chaque groupe pays en plénière, une attention particulière sera donnée aux mesures transversales à tous les pays, aux mesures transférables d'un pays à l'autre, et aux mesures spécifiques/uniques de chaque contexte.

Rôle des participants et des animateurs

Chaque groupe pays, rassemblant fonctionnaires et représentants de la diaspora, vont (pendant une heure): a) discuter des lacunes et des actions à réaliser dans chaque domaine d'intervention; b) renforcer le cas échéant les espaces de négociations entre les deux partis et formuler les questions clés; c) identifier les acteurs à impliquer et les indicateurs de résultat ; d) traduire les actions en terme d'indicateurs mesurables ; e) faire une restitution en plénière.



Les animateurs se répartiront dans chacun des groupes pays en accompagnant le travail des participants. Leurs tâches principales seront de 1) guider l'exercice en orientant le débat si nécessaire ; 2) faire respecter le temps de travail ; 3) assurer la participation de tous ; 4) aider à formaliser les résultats sur le tableau.

EXEMPLE DE TABLEAU A COMPLETER POUR L'EXERCISE

DOMAINES/Objectifs	Lacunes dans les politiques/initiatives existantes (lister les lacunes et aussi les indications spécifiques venant d'un des deux partis)	Actions à mener pour améliorer les politiques et les stratégies	Acteurs/stakeholders à impliquer (acteurs nouveaux - ou trop peu - impliqués)	Indicateurs pour l'évaluation (imaginer des indicateurs qui pourraient mesurer : les processus mis en place, et surtout certains résultats)
a) Identité culturelle et linguistique du pays d'origine, dans les pays de résidence/origine	1. 2. 3.			
b) Cohésion interne à la diaspora, dans les pays de résidence	1. 2. 3.			
c) Cohésion et confiance vers les institutions du pays d'origine (par ex. les ambassades), pays de résidence/origine	1. 2. 3.			
d) Cohésion sociale dans le pays d'origine	1. 2. 3.			



RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRATIQUE 1

Feuille de recommandation sur le renforcement des liens avec la diaspora : le cas de la Côte d'Ivoire

A. IDENTITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

Lacunes

- Perte de la langue maternelle
- Manque d'endroits culturels
- Promotion de la culture

Actions à mener

- Créer maison de la culture, style Centre Culturel Français (Musées)



B. COHESION INTERNE À LA DIASPORA (PAYS DE RÉSIDENCE)

Lacunes

- Difficulté à fédérer (Ethnique, politique, régional)
- Leadership
- Représentativité

Actions à mener

- Sensibilisation de chaque groupe sur l'intérêt commun
- « Fédération » autour d'un intérêt commun
- Renforcement des capacités
- Recensement avec des critères clairs
- Vérification des associations

C. CONFIANCE AUPRÈS DES INSTITUTIONS

Lacunes

- Répertoires
- Ambassades : Difficultés à rejoindre les ressortissants
- Problème de volonté de contacter la diaspora
- Proximité géographique

Actions à mener

- Plan de communication
- Promotion des lois sur la confidentialité (pour utiliser les instruments)



- Formations adaptées de diplomates / personnels des ambassades à travers un renforcement des capacités

D. COHESION SOCIALE (PAYS D'ORIGINE)

Lacunes

- Problème d'engagement de la part de la diaspora dans la communication Vérité / Réconciliation
- Implication insuffisante de la diaspora dans la mise en œuvre du développement du pays

Actions à mener

- Importance d'aller vers les ressortissants
- Ambassade comme ressource économique



EXERCICE PRATIQUE 2

Défis et enjeux de la reconnaissance de la diaspora

*Séminaire « Mesures pour renforcer les liens entre les transferts de fonds et le
développement ». Praia, 18-20 avril 2012*

Introduction

L'exercice abordera la question de la reconnaissance de la diaspora et les actions/stratégies possibles permettant d'initier un dialogue structuré et des formes de participation plus institutionnalisées. Fonctionnaires publiques et représentants de la diaspora de chaque pays partageront leurs indications et perspectives et échangeront sur les principaux défis et enjeux qui s'annoncent dans le cadre du renforcement du lien entre État et diaspora.

Les défis et les enjeux constituant la base de travail, seront présentés à la fin de la session introductive réalisée par le CeSPI. Il s'agit de :

- La relation avec la diaspora comme priorité nationale
- L'identification et la définition de la « diaspora »
- Les formes de représentation et d'implication de la diaspora
- Les effets des changements et des transformations dans le temps (conséquences de la globalisation et du transnationalisme)

Description de l'exercice

Les participants seront divisés en groupe pays. Ils échangeront sur les arguments développés lors de la session 3 et débattront en particulier sur les enjeux de portée plus générale concernant la relation présente et future entre institutions publiques, diaspora et population.

Les 4 principaux enjeux seront analysés de manière plus approfondie afin de faire ressortir de la séance (1h15 minutes) quelques éléments partagés. Les participants, aussi bien les fonctionnaires que les représentants de la diaspora, devront développer à partir des échanges, 2 ou 3 stratégies (pour aborder chaque enjeu). D'autres enjeux et défis pourront également être mentionnés.

Chaque groupe écrira sur un tableau les résultats de la discussion. Durant le bilan final de la session de clôture du séminaire, ces résultats seront repris par les chercheurs, restitués aux participants et feront l'objet de commentaires.

Objectif de l'exercice

L'exercice, en créant un deuxième « laboratoire pays », sera l'occasion d'établir un dialogue entre fonctionnaires et diaspora. Au lieu d'actions spécifiques à mener, le débat entre les participants portera cette fois sur des stratégies plus générales et des « politiques » visant à la construction d'une relation structurée et permanente entre acteurs publics des pays d'origine et citoyens résidant à l'étranger.



L'objectif est celui d'opposer, sur des sujets sensibles, la vision des institutions et celle des migrants. Ces deux perspectives divergent parfois mais il est important qu'elles finissent par se rencontrer pour prendre la forme de politiques constructives.

Méthodologie de l'exercice

L'idée de fond de l'exercice est de promouvoir la discussion et l'échange entre les participants en vue de stimuler leur capacité à confronter leurs points de vue. Ils devront produire un effort de dialogue et élaborer avec les autres des bonnes stratégies (choix) afin de bien gérer à l'avenir les défis et les enjeux du présent. La restitution du travail de chaque groupe réalisé par les chercheurs du CeSPI durant la session de clôture permettra de fournir aux participants des éléments de réflexion politique et pourra constituer un premier « ordre du jour » pour les formes futures du dialogue institutionnalisé entre acteurs étatiques et diasporas. Il en résultera un premier brainstorming qui pourra servir de base pour les structures institutionnelles pour le développement de nouvelles idées.

Rôle des participants et des animateurs

Chaque groupe travaillera de manière autonome (pendant une heure et quart) et devra essayer de :

- 1) échanger sur les 4 principaux enjeux proposés
- 2) développer la discussion d'une façon rapide et le plus possible participative;
- 3) identifier les deux ou trois éléments stratégiques pour chaque enjeu;
- 4) les écrire sur un tableau.

Les animateurs se répartiront dans chacun des groupes pays en accompagnant le travail des participants. Leurs tâches principales seront de : a) guider l'exercice en orientant le débat si nécessaire; b) faire respecter le temps de travail; c) assurer la participation de tous; d) aider à formaliser les résultats sur le tableau.





« Appui et Conseil aux Administrations Publiques africaines
responsables des initiatives sur la Migration et le Développement,
dans la route migratoire de l'Afrique de l'Ouest »



FIIAPP
COOPERACIÓN ESPAÑOLA



CeSPI
Centro Studi di Politica Internazionale

gip international
travail, emploi,
formation
professionnelle
Assistance Technique France

La protection sociale des migrants et leurs familles



Projet financé par l'UE et l'AECID:





Introduction à la problématique de la protection sociale des migrants et leurs familles

La protection sociale des travailleurs migrants est devenue une question centrale de préoccupation des gouvernements et partenaires sociaux et reste un point fondamental de la réflexion sur les migrations euro-africaines. D'importants efforts sont en cours au niveau international et euro-africain pour établir des stratégies communes afin d'apporter solutions aux principaux problèmes que se posent dans ce domaine.

En ce qui concerne les cadres juridiques en matière de protection sociale, un engagement fort est nécessaire pour la création de cadres juridiques et pour l'actualisation et l'application des conventions existantes afin d'asseoir la coopération juridique sur des bases régionales (à travers, par exemple, des conventions multilatérales).

En outre, les défis actuels pour l'ensemble des acteurs, que ce soient les pays d'origine, les pays de destination, les éventuels employeurs ou les associations de migrants, restent ceux de créer des mécanismes de protection sociale adaptés à la réalité pluri-territoriale de la migration internationale aujourd'hui et, grâce à ces mécanismes, de garantir les droits sociaux des migrants de manière transnationale, pour eux et pour leurs familles.

La problématique centrale est celle de la transférabilité ou portabilité des droits, c'est-à-dire, la capacité reconnue à un travailleur migrant de préserver, maintenir et transférer les droits de sécurité sociale acquis ou en cours d'acquisition au niveau de l'un quelconque des systèmes de sécurité sociale de ses différents pays d'emploi.

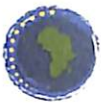
Garantir que les migrants peuvent bénéficier de cette capacité revient à assurer le plein respect des droits des migrants travailleurs, mais représente également un outil utile pour les pays d'origine (car cela favorise la migration de retour) et pour le pays récepteur (car cela encourage les migrants à participer au secteur formel et décourage la migration irrégulière).

L'absence de transférabilité des prestations de sécurité sociale à long terme peut entraver la migration de retour, soit en raison de la décision du retour de nombreux migrants pouvant être influencée par la perte potentielle des cotisations, soit parce que cette perte de revenu peut empêcher le migrant de retourner dans son pays d'origine. En l'absence de mécanismes de transférabilité, les migrants peuvent être tentés de modifier leur comportement sur le marché du travail. S'ils ne peuvent pas bénéficier pleinement des prestations à long terme financées par les cotisations de sécurité sociale qu'ils versent, la fraude aux cotisations ainsi que l'emploi informel risquent de se développer.

Les procédures administratives liées à la transférabilité concernent essentiellement la totalité des périodes d'assurance dans les pays d'accueil et d'origine déterminant les prestations de pension du travailleur migrant dans les deux pays ; l'extraterritorialité du paiement des pensions; et les transferts entre les autorités compétentes des deux pays afin de garantir aux migrants une couverture sanitaire continue (dont la transférabilité est plus complexe qu'en matière de pensions).

Les meilleures pratiques en matière de transférabilité des prestations sont les accords bilatéraux de sécurité sociale, basés sur des normes multilatéralement convenues, comme les accords conclus entre l'Union Européenne et les pays du Maghreb.





Pour assurer la protection sociale des migrants Sud-Sud et des familles des migrants résidant dans le pays d'origine, il est également essentiel de considérer le faible développement au niveau interne des dispositions relatives à la sécurité sociale, le taux modéré de couverture de la population et les carences administratives au niveau national.

Les migrants Sud-Sud, en particulier, ne bénéficient pour la plupart d'aucune couverture sociale. Identifier des solutions permettant d'étendre la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs migrants est donc essentiel et bénéficiera à un groupe extrêmement vulnérable. Si la couverture de sécurité sociale fait souvent défaut, il est nécessaire d'initier au niveau bilatéral à l'élaboration de normes sur les modalités de coordination des régimes de sécurité sociale en vue de garantir la transférabilité des droits acquis selon l'exemple de la Convention générale en matière de sécurité sociale de la CEDAO.

Les pays d'origine pourraient, par ailleurs, au niveau unilatéral mieux prendre en charge la protection sociale des migrants et de leurs familles en créant des caisses réservées aux travailleurs expatriés et des programmes volontaires (régime de retraite complémentaire, assurance volontaire pour les nationaux travaillant à l'étranger, assurance médicale pour les membres des familles restés au pays etc.) et en favorisant l'organisation de la diaspora pour la mise en place de systèmes communautaires comme la mutuelle de santé.





FICHES D'INFORMATION

- *La problématique de la protection sociale des travailleurs migrants: les Conventions multilatérales de sécurité sociale en Afrique Occidentale*
- *Diaspora et protection sociale au Cap-Vert : instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*
- *Diaspora et protection sociale en Côte d'Ivoire : instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*
- *Diaspora et protection sociale au Maroc : instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*
- *Diaspora et protection sociale au Sénégal : instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*





PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

La problématique de la protection sociale des travailleurs migrants: les Conventions multilatérales de sécurité sociale en Afrique Occidentale*

LA PROBLEMATIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

De nombreux travailleurs migrants n'ont pas de protection sociale ni dans leur pays d'emploi ni dans leur pays d'origine. En plus, ils rencontrent souvent de sérieuses difficultés lorsqu'ils retournent dans leurs pays d'origine, surtout en ce qui concerne la sauvegarde de leurs droits acquis ou en cours d'acquisition. En consonance, la protection sociale des travailleurs migrants est une question centrale de préoccupation des gouvernements et des partenaires sociaux pour apporter des solutions dans ce domaine, tenant compte de leurs vulnérabilités spécifiques.

Les termes de la problématique :

- ☐ **La couverture sociale des travailleurs migrants se pose à plusieurs niveaux :** a) Dans le pays d'emploi durant la période de migration; b) Dans le pays d'origine en cas de retour, tant pour les migrants réguliers comme irréguliers; c) La couverture sociale de leurs familles restées dans le pays d'origine.
- ☐ **La problématique centrale est celle de la transférabilité ou portabilité des droits :** la capacité reconnue à un travailleur migrant de préserver, de maintenir et de transférer les droits de sécurité sociale acquis ou en cours d'acquisition au niveau de l'un des systèmes de sécurité sociale de ses différents pays d'emploi.
- ☐ **3 grands problèmes affectent la protection des migrants :**
 - L'application du **principe de territorialité**: sauf en cas de convention, les prestations sociales ne peuvent pas être servies en dehors du territoire national.
 - L'**application de la réciprocité** apporte des dérogations au principe de l'égalité de traitement: si le système du pays d'origine ne couvre pas toutes les prestations offertes par le pays d'emploi, le travailleur migrant est pénalisé par l'application du principe de réciprocité, même en cas de conventions.
 - Les **faiblesses administratives** hypothéquant le service et la portabilité des prestations dans le pays d'origine.

Aspects positifs de la transférabilité des droits

- ✓ Permet la sauvegarde des droits en cours d'acquisition du travailleur migrant et leur totalisation à terme en garantissant le service des prestations sociales échues.
- ✓ Neutralise le principe de territorialité en matière de sécurité sociale et la condition de résidence et/ou de nationalité pour le service des prestations sociales.
- ✓ Favorise la mobilité professionnelle.

Risques associés à la non-transférabilité

- Privilégier les activités du secteur informel dans les pays d'accueil (ou le travail illégal).
- Ne pas rentrer dans leur pays pour éviter de perdre la pension résultat de leurs cotisations dans le pays d'accueil.
- Basculer dans la pauvreté en cas de retour au pays d'origine.

Solutions à mettre en place :

- ☐ Sur la base de sa politique nationale de protection sociale et des instruments de la coopération internationale, **l'Etat d'origine du travailleur migrant doit lui assurer:**
 - ✓ L'accès à la sécurité sociale dans le pays d'emploi et une couverture égale à celle des nationaux s'il remplit les conditions de la législation du pays d'emploi.





- ✓ La portabilité de ses prestations sociales en cas de retour dans leurs pays d'origine (Ex. prise en considération des cotisations effectuées dans les pays d'accueil pour le paiement de leurs prestations).
- ✓ La sauvegarde des droits de sécurité sociale acquis à l'étranger ou en cours d'acquisition (Ex. transfert de la pension de retraite ; complément pour la période de travail effectuée à l'étranger).
- ✓ La protection sociale des membres de leurs familles restés dans son pays d'origine ou de lui-même lors des congés ou de son retour définitif.
- ✓ La mise en place de formes novatrices de couverture (mutuelles, assurances, extension territoriale de couvertures, etc.) permettant d'assurer la protection sociale des travailleurs à l'étranger (légaux et irréguliers) qui ne sont pas couverts par des régimes de sécurité sociale formels.

☐ **La portabilité des prestations sociales peut être achevée :**

- ✓ Par des accords bilatéraux de sécurité sociale.
- ✓ Par des conventions multilatérales de sécurité sociale.

LES ACCORDS MULTILATERAUX DE SECURITE SOCIALE : LES CONVENTIONS DE LA CEDEAO ET DE LA CIPRES

Les Conventions de la CEDEAO et de la CIPRES constituent les principaux instruments multilatéraux en Afrique Occidentale qui visent à une protection sociale des travailleurs migrants des États membres.

- ☐ **La protection sociale des travailleurs migrants n'est pas encore réglée en Afrique de l'Ouest** malgré la libre circulation de personnes proclamée dans les instruments d'intégration régionale.
- ☐ **Les Conventions ne couvrent pas la grande majorité des migrants.** Les travailleurs salariés sont les seuls bénéficiaires, tandis que les migrants qui travaillent dans le secteur informel et les travailleurs non salariés sont exclus des régimes d'assistance des pays d'accueil en raison des clauses de résidence, de nationalité, de période de stage ou autres règles.
- ☐ **Les deux Conventions respectent les principes dégagés par l'OIT** (Convention 157): égalité de traitement entre nationaux et travailleurs migrants; législation applicable ; maintien des droits acquis ; conservation des droits en cours d'acquisition ; service des prestations hors du pays d'emploi.
- ☐ **Ne sont pas encore d'application effective :** la Convention CEDEAO n'est pas encore ratifiée et la Convention CIPRES a été ratifiée par 7 des 14 pays signataires.

Convention Multilatérale de Sécurité Sociale - CIPRES

- Vise à remédier les limites de la couverture sociale des travailleurs migrants des États membres (EM) causées par:
 - Diversité des dispositions nationales sur les conditions à remplir pour avoir droit aux prestations
 - Nombre réduit de conventions bilatérales de sécurité sociale entre les EM de la CIPRES
 - Complexité des règles administratives, faible interconnexion des systèmes financiers et coût des transferts de fonds.
- S'applique à toutes les législations sur la sécurité sociale sauf le chômage (Prestations familiales, maternité, vieillesse, maladie, incapacité, accident du travail et maladie professionnelle).
- Couvre les travailleurs ressortissants d'un EM soumis à la législation de 2 ou plusieurs EM, ainsi qu'aux membres de leur famille.

Convention Générale de Sécurité Sociale de la CEDEAO

- Vise à coordonner les systèmes de sécurité sociale des EM pour conforter le processus d'intégration régionale. Intervient à la suite de plusieurs Actes sur la liberté de circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement.
- Risques couverts: maladie, vieillesse, famille, maternité, invalidité, prestations de survivants, accidents du travail et maladies professionnelles.

- *Fiche d'information élaborée à partir de l'information contenue dans les présentations de Cheikh Tidiane Tounkara (Consultant) dans le Séminaire « Mesures pour la promotion d'un système transnationale de protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles » (Dakar 27-29/08/2012)*





PROJET MeDAO – FICHE D'INFORMATION

Diaspora et protection sociale au Cap-Vert: instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*

CARACTÉRISATION DE LA DIASPORA CAP-VERDIENNE

- ❑ La diaspora Cap-Verdienne occupe une place centrale dans la vie économique et sociale au Cap Vert. Malgré la difficulté de compter avec des statistiques fiables, **il est estimé que la communauté des migrants à l'extérieur est supérieure à la population résidente au pays** (environ 500.000 habitants) et pourrait atteindre un chiffre autour de 700.000 personnes.
- ❑ La diaspora contribue positivement au développement économique et social du pays grâce aux transferts financiers et à la mise à disposition du pays de ses compétences (il est estimé qu'un 67,5% de la diaspora Cap-Verdienne est éduquée à un niveau supérieur).
- ❑ Les **principaux pays de destination** des migrants Cap-Verdiens sont les États-Unis en Amérique, le Portugal et la France en Europe, et l'Angola, le Sénégal et le Mozambique en Afrique.

LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE AU CAP VERT

- ❑ Le Cap-Vert a mis en place les éléments fondamentaux pour assurer une bonne couverture sociale de ses travailleurs migrants :

- ✓ Le régime général contributif couvre 157.508 personnes environ (plus de 25 % de la population) et 9.005 travailleurs migrants relevant des accords de sécurité sociale conclus, dont 6.084 retraités.
- ✓ Le régime non contributif sert une pension de vieillesse minimum de 15USD/mois aux migrants établis dans les pays lusophones d'Afrique âgés de 64 ans ou en situation de précarité. Il existe aussi une pension de vieillesse non contributive destinée aux personnes âgées et affectées par un handicap résidant au Cap-Vert.

❑ Principaux piliers du système de protection sociale au Cap-Vert:

- ✓ Réseau de Sécurité : fondé sur une logique de protection sociale attribuée à tout citoyen, indépendamment de sa nationalité et de la situation au pays, et en particulier aux travailleurs salariés, aux travailleurs indépendants, à leurs ayants-droit et aux personnes démunies de toute protection sociale.
- ✓ Protection Sociale Obligatoire : pour les travailleurs salariés (régime général ; fonction publique et service domestique) et les travailleurs indépendants (professions libérales ; secteur informel).
- ✓ Protection Sociale Complémentaire : pas encore d'application. Cependant, il existe certaines mutualités de collectivités locales gérées par des associations (Ex. prise en charge des frais funéraires).

Prestations couvertes par le régime de protection sociale au Cap-Vert

Tous les risques couverts sauf le chômage :

- **Maladie**: soins médicamenteux et médicaux (accès aux services sanitaires publics); indemnités de maladie (70% salaire brut/ 4 mois) et maternité (90% salaire brut/60 jours).
- **Retraites d'invalidité, vieillesse et survivant** : Montant retraite minimum (55 €/mois) et maximum (80% du salaire déclaré) ; Hommes: 65 ans - Femmes: 60 ans.
- **Prestations familiales** : limite 4 enfants. Valeur mensuel par enfant : 4,5 €



CADRE INSTITUTIONNEL

- ☐ Le Cap-Vert dispose d'une **politique migratoire et d'un observatoire des migrations**, ainsi comme d'une **structure de coordination** chargée d'examiner les questions touchant l'emploi, la migration et la protection sociale qui fait des propositions au Gouvernement : le *Conseil National de Concertation*, avec représentation de l'Etat, organisations patronales et centrales syndicales.
- ☐ **Deux organismes sont chargés de la gestion de la protection sociale** au Cap-Vert :
 - L'*Institut des Communautés*(IC), sous la tutelle du Ministère des Communautés, chargé de la gestion du régime non contributif qui couvre les migrants Cap-Verdiens en situation de précarité dans les pays lusophones (São Tomé, Angola, Guinée-Bissau et Mozambique).
 - L'*Institut National de Prévoyance Sociale* (INPS), sous la tutelle du Ministère de Travail et de la Solidarité, chargé de : 1) la gestion du régime obligatoire contributif du secteur formel et du régime non contributif (assistance sociale) pour les résidents ; 2) la gestion des Conventions et des accords de sécurité sociale couvrant les travailleurs migrants.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIÉS ET ACCORDS CONCLUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

- ☐ **Instruments internationaux ratifiés** : Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990) et les textes de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
- ☐ **Instruments internationaux non ratifiés** : les Conventions de l'OIT N° 102 (normes minimales), N°97 sur les Travailleurs migrants révisée (1949), et N° 147 sur les travailleurs migrants (1975).
- ☐ **Accords bilatéraux de Sécurité Sociale conclus** avec les principaux pays d'accueil: Portugal (1985), France (1980), Italie (1980), Pays-Bas (1981), Luxembourg (1989), Suède (1988), Sénégal (1998), Angola (2008). Ces accords prévoient l'égalité de traitement, la portabilité des droits et la totalisation des périodes d'assurance et portent sur les prestations familiales, maladie, maternité, invalidité, vieillesse et survivants, accidents du travail et maladies professionnelles.
- ☐ **Accords en négociation** avec l'Espagne et le Brésil, le Mozambique et la Guinée Bissau.

PISTES DE REFORME

- ☐ Même si le Cap-Vert a réussi à mettre en place les éléments fondamentaux pour assurer une couverture sociale satisfaisante de ses travailleurs migrants, il faut relever quelques faiblesses :
 - La non ratification de certaines conventions de l'OIT : N° 102 (normes minimales) ; N° 97 sur les travailleurs migrants révisée (1949) ; N° 147 sur les travailleurs migrants (1975); et N° 118.
 - L'absence d'accords bilatéraux avec des pays ayant une importante colonie de travailleurs capverdiens (États-Unis d'Amérique, Espagne et pays lusophones d'Afrique) et de texte d'application de la Convention de Sécurité sociale conclue avec le Sénégal.

* Fiche élaboré à partir de l'information contenue aux présentations de Rita Evora Tavares (INPS) et de Cheikh Tidiane Tounkara (Consultant) au Séminaire « Mesures pour la promotion d'un système transnationale de protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles » (Dakar 27-29/08/2012); et dans la Fiche d'Information sur les envoies des fonds : Cap-Vert.

PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

Diaspora et protection sociale en Côte d'Ivoire:

instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*

CARACTÉRISATION DE LA DIASPORA IVOIRIENNE

❑ L'émigration ivoirienne est un phénomène relativement récent qui date des crises des années 80 et 90 et qui s'accroît à cause de l'augmentation du chômage, de l'aggravation de la pauvreté et des crises politico-militaires.

❑ La communauté des migrants ivoiriens à l'étranger est d'environ **247.000 personnes**. Les **principaux pays de destination** sont la France, les États-Unis, l'Italie et le Sénégal. Néanmoins, la Côte d'Ivoire est principalement un pays d'accueil où l'immigration représente environ 14% de la population du pays (Nations Unies).

❑ **Profil des émigrés ivoiriens :**

- Concentrés sur la tranche d'âge entre 25 et 64 ans, avec une légère majorité des hommes sur les femmes (52%-48%) (OCDE, 2008).
- Niveaux d'instruction des émigrés: primaire 38,1%; secondaire 34,2%; supérieur: 26,4% (Dans le cas de la migration féminine, 57.7%; 46%; 36%).
- La présence de réfugiés ivoiriens dans le monde (près de 22.000) a augmenté à cause des crises politico-militaires de 1999 et 2002 (HCR, 2008). La majorité se trouve en Afrique (65%) et 25% en Europe (OIM, 2009).
- Principaux secteurs de travail des migrants ivoiriens dans les pays OCDE : Manufacture (3.187, soit 26%) ; Distribution (1.559 / 13%); Activités de service (1.386 / 11%); Santé (1.057 / 9%).
- Importance de la fuite des cerveaux ou des compétences : 14% des médecins formés en Côte d'Ivoire (284) ont migré à l'étranger (Banque Mondiale, 2000).

Principaux pays de destination
de la diaspora ivoirienne

Pays	Quantité	% total émigrés
France	120.000	49.81%
États-Unis	50.000	20.76%
Italie	20.000	8.30%
Sénégal	5.000	2.08%
Allemagne	3.220	1.34%
Canada	3.000	1.25%
B. Faso	2.500	1.04%

Source : Département des Ivoiriens de l'Etranger (2000-2008), Ministère des Affaires Etrangères

LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE

❑ Les législations du travail et de la sécurité sociale en Côte d'Ivoire sont inclusives.

- ✓ Selon le Code de Sécurité Sociale, tous les travailleurs salariés sont affiliés à l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS).
- ✓ Lorsqu'un bénéficiaire des prestations réside hors du territoire ivoirien, le service des prestations lui est offert à son choix, soit au lieu du travail, soit au lieu de résidence à condition que ce pays assure la réciprocité (Art. 86. Loi 99-477 du 02 Août 1999).

❑ Le **taux de couverture de la population est de 10%**, similaire à la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne. En raison de la faiblesse du dispositif conventionnel étatique, la protection sociale des travailleurs migrants est, en grande partie, assurée à travers des initiatives mutualistes de couverture mises en place par la diaspora.

CADRE INSTITUTIONNEL

- ☐ Absence d'une politique migratoire et d'un observatoire des migrations.
- ☐ Les Ministères chargés de la gestion de la protection sociale en Côte d'Ivoire sont:
 - Le Ministère de l'Emploi, à travers les différentes directions générales.
 - Le Ministère du Plan et du Développement, coordonnateur de toutes les actions en matière de migration.
- ☐ La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est le principal opérateur technique chargé de la prévoyance sociale pour pallier les conséquences financières de certains risques et situations en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, maternité, retraite, invalidité et décès, et des allocations familiales. La CNPS s'occupe de la gestion du régime obligatoire contributif du secteur formel et de la gestion des Conventions et des accords de sécurité sociale conclus. En 2011, 530.525 travailleurs étaient affiliés en 2011 et 133.800 étaient bénéficiaires de prestations.
- ☐ En outre, le dispositif de la protection sociale en Côte d'Ivoire comprend : la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE); la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et des agents de l'Etat (MUGEFCI); le Fonds de Prévoyance Militaire; le Fonds de Prévoyance de la Police; et les Assurance privées.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIÉS ET ACCORDS CONCLUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

- ☐ La Côte d'Ivoire n'a pas ratifié les principaux instruments internationaux en matière de protection sociale: Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990) ; Conventions de l'OIT N°102, N°9 et N°147 ; et Convention de la CIPRES.
- ☐ Le seul accord bilatéral en vigueur est celui conclu avec la France (1985), qui concerne l'assurance maternité, les prestations familiales, les accidents de travail et les maladies professionnelles, l'assurance vieillesse, invalidité et décès, et l'assurance maladie.
- ☐ Des accords de paiement ont été conclus par l'IPS-CNPS avec les Caisses de sécurité sociale du Bénin, le Togo, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal. Néanmoins, ce sont des arrangements administratifs pour le paiement des pensions de retraite et n'ont pas de vocation à assurer la coordination des régimes en termes de portabilité et de totalisation des droits acquis ou en voie d'acquisition.

PISTES DE REFORME

- ☐ Compte tenu de l'importance croissante des flux d'émigrés ivoiriens et de la nécessité d'assurer une couverture satisfaisante aux travailleurs migrants, il serait utile de :
 - Ratifier les principaux instruments internationaux (Conventions de l'OIT N° 102, 97 et 147 et la Convention CIPRES) et conclure des accords de sécurité sociale avec les principaux pays d'accueil.
 - Mettre en place un observatoire des migrations et élaborer une politique migratoire en impliquant tous les acteurs, y compris l'amélioration de la coordination des acteurs institutionnels chargés de la gestion des migrants.
 - Réformer la législation sociale ivoirienne pour la prise en charge de la problématique de la protection sociale des travailleurs migrants.

* Fiche élaboré à partir des présentations de: Manizan Allou (Ministère de Plan et Développement) au Séminaire « Mesures pour promouvoir les liens socio-identitaires entre la diaspora et les pays d'origine » (Abidjan, 13-15/06/2012) ; Bamba Amed (IPS-CNPS) et Cheikh Tidiane Tounkara (Consultant) dans le Séminaire « Mesures pour la promotion d'un système transnationale de protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles » (Dakar 27-29/08/2012).



PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

Diaspora et protection sociale au Maroc: instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*

CARACTÉRISATION DE LA DIASPORA MAROCAINE

- ☐ La migration marocaine a un rythme d'augmentation sans précédent (plus du 100% pendant une seule décennie) et est classée à la 14ème place dans le rang mondial et à la 9ème place parmi les pays en voie de développement. Selon des estimations récentes approximatives, la **communauté des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE)** serait d'environ **4.500.000 personnes** (15% du total de la population du Maroc).
- ☐ La diaspora marocaine est globalisée même si elle reste fortement concentrée dans cinq pays de l'Union Européenne (la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et l'Espagne) qui regroupent près de 80% du total des MRE. Il existe une immigration croissante dans les pays arabes et aussi en Amérique du Nord, où la communauté marocaine expérimente une croissance rapide et a un niveau d'éducation généralement supérieur.
- ☐ Le Maroc est considéré comme le **2ème plus grand destinataire des transferts de fonds en Afrique** (9,9 milliards de dollars en 2010, ce qui représente 6,8% du PIB).
- ☐ **Profil des émigrés marocains :**
 - Communauté relativement jeune: près de 70% ont moins de 45 ans et environ 20% sont nés à l'étranger.
 - Porte sur toutes les régions du Maroc et est répartie à parts égales entre les deux sexes, avec une tendance de féminisation de plus en plus accentuée.
 - Profils extrêmement variés, avec un mélange de migrants hautement qualifiés et peu qualifiés, mais nettement mieux qualifiés que ceux des générations précédentes. 10,3% des migrants marocains sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur.

LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE AU MAROC

- ☐ Le Maroc a mis en place un important dispositif réglementaire destiné à assurer la protection sociale de ses ressortissants travaillant à l'étranger.
- ☐ Cette préoccupation se retrouve au niveau de sa constitution et de sa législation sociale, qui comportent des dispositions relatives aux marocains résidant à l'étranger. Dans cette optique, le nouveau Code du Travail de 2004 mentionne l'applicabilité des conventions et des accords internationaux ratifiés.
- ☐ Comme dans les autres pays africains, la couverture sociale est limitée aux travailleurs du secteur formel; ces derniers étant pris en charge par les conventions bilatérales de la sécurité sociale.

Principaux textes sur la protection sociale des travailleurs migrants marocains

- Dahir n°1-02-296, du 03/10/2002, portant sur la promulgation de la loi 65-00 relative au Code de la couverture médicale de base.
- Dahir n°1-03-194, du 06/05/2004, portant sur la promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail.
- Dahir n°1-04-127, du 04/11/2004, portant sur la promulgation de la loi n° 17-02, modifiant et complétant le Dahir n°1-72-184 (1972) relatif au régime de sécurité sociale.
- Décret n°2-05-741, du 18/07/2005, fixant le taux des cotisations dues à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- Décret n° 2-05-181, du 20/07/2005, fixant les modalités d'application de l'article 53 bis du Dahir portant sur la loi n° 1-72-184.





CADRE INSTITUTIONNEL

- ☐ Le Maroc n'a pas formalisé sa politique migratoire. En outre, la **coordination institutionnelle** relève des services du Premier Ministre, mais ses mécanismes ne sont pas formalisés et sa fréquence est irrégulière.
- ☐ Les **Ministères chargés de la protection sociale des migrants** au Maroc sont : Le *Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle* (MEFP); et le *Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Étranger* (MCMRE).
- ☐ **Organismes chargés de la protection sociale** des migrants:
 - o La *Caisse Nationale de Sécurité Sociale* (CNSS), chargée de la gestion du régime institué au profit des travailleurs salariés en leur assurant une couverture sociale contre les risques de maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès. À ce titre, la CNSS est chargée de la mise en œuvre et de l'application des accords et des conventions de la sécurité sociale couvrant les travailleurs migrants marocains.
 - o Autres Institutions qui apportent leur concours en matière d'assistance sociale des migrants marocains : la *Fondation Mohamed V pour la Solidarité*; et la *Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'Étranger*.
 - o Le *Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger*, crée en 2007, appelé à émettre des avis et des recommandations sur les projets de textes législatifs et réglementaires sur l'émigration et les orientations des politiques publiques, ainsi que sur les mesures visant à garantir les droits des travailleurs migrants.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIÉS ET ACCORDS CONCLUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

- ☐ **Instruments internationaux ratifiés par le Maroc**: Convention Internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990); Convention de l'OIT N°97 sur les travailleurs migrants révisée (1949); et Charte Arabe de Travail (1968), qui vise à instaurer une coopération arabe pour harmoniser les législations du travail, les assurances sociales et les politiques des salaires.
- ☐ **Accord d'association signé avec l'Union Européenne** (1996), garantissant l'absence de discrimination aux travailleurs marocains en matière de rémunération, conditions de travail et licenciement, la totalisation des droits, et leur couverture contre les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, survivants, accidents du travail et maladies professionnelles, décès, chômage et prestations familiales.
- ☐ **13 accords bilatéraux de sécurité sociale ont été conclus et sont entrés en vigueur** : France (1965) ; Belgique (1968) ; Pays Bas (1972) ; Espagne (1979) ; Suède (1980) ; Allemagne (1981) ; Danemark (1982) ; Roumanie (1983) ; Libye (1983) ; Tunisie (1987) ; Canada (1998) ; Québec (2000) ; et Portugal (1998).
- ☐ **3 accords bilatéraux en cours de ratification** (Italie, 1994 ; Égypte, 2006; et Luxembourg, 2006) et **4 accords en négociation** (Norvège ; Grèce ; Turquie ; Bulgarie).

PISTES DE REFORME

- ☐ Il serait indiqué de: ratifier les Conventions de l'OIT N°102, 118 et 147 ; conclure des accords bilatéraux avec des pays abritant d'importants effectifs de travailleurs migrants marocains (Ex. pays du Golfe arabe); d'élaborer une politique migratoire ; et d'améliorer la coordination des acteurs institutionnels chargés de la gestion des migrants et de leur protection sociale.

* Fiche élaboré à partir de l'information contenue aux présentations de: Sofia Besri (MCMRE) au Séminaire « Mesures pour renforcer les liens entre les transferts des fonds et le développement » (Praia, 18-20/04/2012) ; et Said Abdellatif (MEFP) et Cheikh Tidiane Tounkara (Consultant) au Séminaire « Mesures pour la promotion d'un système transnationale de protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles » (Dakar 27-29/08/2012).





PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

Diaspora et protection sociale au Maroc: instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*

CARACTÉRISATION DE LA DIASPORA MAROCAINE

- ☐ La migration marocaine a un rythme d'augmentation sans précédent (plus du 100% pendant une seule décennie) et est classée à la 14^{ème} place dans le rang mondial et à la 9^{ème} place parmi les pays en voie de développement. Selon des estimations récentes approximatives, la **communauté des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE)** serait d'environ **4.500.000 personnes** (15% du total de la population du Maroc).
- ☐ La diaspora marocaine est globalisée même si elle reste fortement concentrée dans cinq pays de l'Union Européenne (la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et l'Espagne) qui regroupent près de 80% du total des MRE. Il existe une immigration croissante dans les pays arabes et aussi en Amérique du Nord, où la communauté marocaine expérimente une croissance rapide et a un niveau d'éducation généralement supérieur.
- ☐ Le Maroc est considéré comme le **2^{ème} plus grand destinataire des transferts de fonds en Afrique** (9,9 milliards de dollars en 2010, ce qui représente 6,8% du PIB).
- ☐ **Profil des émigrés marocains :**
 - Communauté relativement jeune: près de 70% ont moins de 45 ans et environ 20% sont nés à l'étranger.
 - Porte sur toutes les régions du Maroc et est répartie à parts égales entre les deux sexes, avec une tendance de féminisation de plus en plus accentuée.
 - Profils extrêmement variés, avec un mélange de migrants hautement qualifiés et peu qualifiés, mais nettement mieux qualifiés que ceux des générations précédentes. 10,3% des migrants marocains sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur.

LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE AU MAROC

- ☐ Le Maroc a mis en place un important dispositif réglementaire destiné à assurer la protection sociale de ses ressortissants travaillant à l'étranger.
- ☐ Cette préoccupation se retrouve au niveau de sa constitution et de sa législation sociale, qui comportent des dispositions relatives aux marocains résidant à l'étranger. Dans cette optique, le nouveau Code du Travail de 2004 mentionne l'applicabilité des conventions et des accords internationaux ratifiés.
- ☐ Comme dans les autres pays africains, la couverture sociale est limitée aux travailleurs du secteur formel; ces derniers étant pris en charge par les conventions bilatérales de la sécurité sociale.

Principaux textes sur la protection sociale des travailleurs migrants marocains

- Dahir n°1-02-296, du 03/10/2002, portant sur la promulgation de la loi 65-00 relative au Code de la couverture médicale de base.
- Dahir n°1-03-194, du 06/05/2004, portant sur la promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail.
- Dahir n°1-04-127, du 04/11/2004, portant sur la promulgation de la loi n° 17-02, modifiant et complétant le Dahir n°1-72-184 (1972) relatif au régime de sécurité sociale.
- Décret n°2-05-741, du 18/07/2005, fixant le taux des cotisations dues à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- Décret n° 2-05-181, du 20/07/2005, fixant les modalités d'application de l'article 53 bis du Dahir portant sur la loi n° 1-72-184.



CADRE INSTITUTIONNEL

- ☐ Le Maroc n'a pas formalisé sa politique migratoire. En outre, la coordination institutionnelle relève des services du Premier Ministre, mais ses mécanismes ne sont pas formalisés et sa fréquence est irrégulière.
- ☐ Les **Ministères chargés de la protection sociale des migrants** au Maroc sont : Le *Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle* (MEFP); et le *Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Étranger* (MCMRE).
- ☐ **Organismes chargés de la protection sociale des migrants:**
 - La *Caisse Nationale de Sécurité Sociale* (CNSS), chargée de la gestion du régime institué au profit des travailleurs salariés en leur assurant une couverture sociale contre les risques de maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès. À ce titre, la CNSS est chargée de la mise en œuvre et de l'application des accords et des conventions de la sécurité sociale couvrant les travailleurs migrants marocains.
 - Autres Institutions qui apportent leur concours en matière d'assistance sociale des migrants marocains : la *Fondation Mohamed V pour la Solidarité*; et la *Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger*.
 - Le *Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger*, crée en 2007, appelé à émettre des avis et des recommandations sur les projets de textes législatifs et réglementaires sur l'émigration et les orientations des politiques publiques, ainsi que sur les mesures visant à garantir les droits des travailleurs migrants.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIÉS ET ACCORDS CONCLUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

- ☐ **Instruments internationaux ratifiés par le Maroc:** Convention Internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990); Convention de l'OIT N°97 sur les travailleurs migrants révisée (1949); et Charte Arabe de Travail (1968), qui vise à instaurer une coopération arabe pour harmoniser les législations du travail, les assurances sociales et les politiques des salaires.
- ☐ **Accord d'association signé avec l'Union Européenne** (1996), garantissant l'absence de discrimination aux travailleurs marocains en matière de rémunération, conditions de travail et licenciement, la totalisation des droits, et leur couverture contre les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, survivants, accidents du travail et maladies professionnelles, décès, chômage et prestations familiales.
- ☐ **13 accords bilatéraux de sécurité sociale ont été conclus et sont entrés en vigueur :** France (1965) ; Belgique (1968) ; Pays Bas (1972) ; Espagne (1979) ; Suède (1980) ; Allemagne (1981) ; Danemark (1982) ; Roumanie (1983) ; Libye (1983) ; Tunisie (1987) ; Canada (1998) ; Québec (2000) ; et Portugal (1998).
- ☐ **3 accords bilatéraux en cours de ratification** (Italie, 1994 ; Égypte, 2006; et Luxembourg, 2006) et **4 accords en négociation** (Norvège ; Grèce ; Turquie ; Bulgarie).

PISTES DE REFORME

- ☐ Il serait indiqué de: ratifier les Conventions de l'OIT N°102, 118 et 147 ; conclure des accords bilatéraux avec des pays abritant d'importants effectifs de travailleurs migrants marocains (Ex. pays du Golfe arabe); d'élaborer une politique migratoire ; et d'améliorer la coordination des acteurs institutionnels chargés de la gestion des migrants et de leur protection sociale.

* Fiche élaboré à partir de l'information contenue aux présentations de: Sofia Besri (MCMRE) au Séminaire « Mesures pour renforcer les liens entre les transferts des fonds et le développement » (Praia, 18-20/04/2012) ; et Said Abdellatif (MEFP) et Cheikh Tidiane Taunkara (Consultant) au Séminaire « Mesures pour la promotion d'un système transnationale de protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles » (Dakar 27-29/08/2012).



PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

Diaspora et protection sociale au Sénégal: instruments internationaux et accords bilatéraux de protection sociale*

CARACTÉRISATION DE LA DIASPORA SÉNÉGALAISE

- ❑ Il résulte difficile de compter avec des estimations fiables sur le numéro de migrants sénégalais à l'extérieur. Toutefois, la diaspora sénégalaise a une importance quantitative notable (selon le Centre de Recherche du Développement sur les Migrations, il y aurait **autour de 500.000 € sénégalais à l'étranger**) et est généralement bien organisée, ce qui reflète l'existence d'une société civile active.
- ❑ Parmi les **principaux pays de destination** de la diaspora sénégalaise il faudrait mentionner la Gambie (42% du total des émigrants sénégalais) en Afrique ; la France (22%), l'Italie et l'Espagne en Europe ; et les États-Unis en Amérique du Nord.
- ❑ Selon une enquête conjointe des Nations Unies et du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), 35% des ménages sénégalais (500.000) reçoivent des fonds de l'étranger. Également, il est estimé que 65% des migrants envoient de l'argent vers leurs familles au Sénégal.

LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE AU SÉNÉGAL

- ❑ La **problématique de la protection sociale des travailleurs migrants sénégalais n'est pas suffisamment prise en compte par la législation sociale sénégalaise**. Ainsi, le Code du travail, le Code de Sécurité Sociale et les textes de l'Institution de Prévoyance Retraite (IPRES) ne comportent pas de dispositions spécifiques sur:
 - Les standards minimums à respecter eu égard des conditions de travail et sociales des Sénégalais de l'extérieur.
 - La possibilité d'arrangements bilatéraux en matière de sécurité sociale au sein du Code de sécurité sociale ou de la loi instituant l'IPRES.
 - La protection sociale des membres de la famille du travailleur migrant sénégalais resté au pays.
- ❑ La couverture sociale ne concerne qu'une faible minorité de la population active (environ 19%) car elle est conçue pour les travailleurs salariés des secteurs public et privé. Comme résultat, **il n'existe pas une couverture spécifique pour les travailleurs indépendants et du secteur informel et les migrant sénégalais travaillant dans le secteur informel dans leurs pays de destination sont sans protection sociale au pays d'origine et d'accueil.**
- ❑ Il existe une **prééminence du principe de territorialité sur celui de la nationalité**. Ainsi, il opère une discrimination négative au détriment des migrants travaillant à l'étranger en ne leur offrant pas la possibilité de racheter intégralement à leur retour au pays les périodes manquantes pour avoir droit à une pension de retraite complète.

Principaux textes sur la protection sociale des migrants sénégalais

- Loi n° 97-17 du 1^{er} Décembre 1997, portant sur le nouveau Code du Travail;
- Loi n° 73-37 du 31 Juillet 1973, portant sur le Code de Sécurité Sociale;
- Loi n° 75-50 du 03 Avril 1975, relative aux Institutions de Prévoyance Sociale;
- Statuts de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (I.P.R.E.S.);
- Accord interprofessionnel national sur la retraite à 60 ans dans le privé;
- Règlement intérieur n°1 de l'IPRES relatif au régime général de retraite;
- Règlement intérieur n°2 de l'IPRES (régime complémentaire de retraite des cadres).



CADRE INSTITUTIONNEL

- ☐ Le Sénégal ne dispose pas d'une politique migratoire formelle ni d'un observatoire des migrations. La gestion de la migration est assurée par plusieurs ministères et acteurs du développement et il n'existe pas un cadre formel de coordination institutionnelle permettant d'optimiser la synergie des actions.
- ☐ Les **Ministères chargés de la protection sociale des migrants** au Sénégal sont :
 - Le *Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur* (MAESE), chargé de : 1) la gestion de la migration régulière et des conventions avec d'autres pays; 2) la gestion et la promotion des Sénégalais de l'extérieur, en les impliquant dans les efforts de développement.
 - Le *Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions*, impliqué dans les négociations sur la migration légale de travail et la conclusion des conventions bilatérales et multilatérales de sécurité sociale. Il assure aussi la tutelle des organismes de sécurité sociale chargés de la mise en application desdites conventions.
- ☐ Deux organismes sont en charge de l'**application des conventions liant le Sénégal** :
 - La *Caisse de Sécurité Sociale* (CSS), qui assure la gestion des branches portant sur les prestations familiales et les accidents du travail et les maladies professionnelles du régime obligatoire contributif et applique les dispositions des conventions relatives à ces branches.
 - L'*Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal* (IPRES), chargée de la gestion du volet des Conventions et des accords de sécurité sociale relatifs aux prestations de vieillesse et de survivants.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIÉS ET ACCORDS CONCLUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

- ☐ **Instruments internationaux ratifiés par le Sénégal**: Convention Internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990); Convention de l'OIT N°102; et Traités et protocoles de la CEDEAO et de l'UEMOA qui assurent la liberté de circulation et d'établissement des ressortissants des États membres sur les territoires communautaires des deux organisations.
- ☐ **Instruments internationaux non ratifiés** : Conventions de l'OIT N°97 sur les travailleurs migrants révisée (1949); N°118 sur l'égalité de traitement (1962); et N° 147 sur les travailleurs migrants (1975). En outre, le Sénégal a signé la Convention CIPRES mais ne l'a pas ratifié.
- ☐ **Le seul instrument bilatéral de sécurité sociale signé, ratifié et mis en œuvre est la Convention Générale de Sécurité Sociale avec la France (1965)**. Le Sénégal a aussi signé et ratifié 5 accords bilatéraux que pour de différentes raisons ne sont pas d'application effective (Cameroun; Gabon; Cap Vert; Mali; Mauritanie). Des projets de convention ont été élaborés avec l'Italie et l'Espagne mais n'ont pas été signés.

PISTES DE REFORME

- ☐ Promouvoir la migration régulière de travail et assurer la protection sociale effective des travailleurs migrants, y compris la réforme de la législation sociale.
- ☐ Multiplier les conventions bilatérales de sécurité sociale et redynamiser celles déjà conclues, ainsi que ratifier les Conventions N° 97, 118 et 147 de l'OIT et la Convention Multilatérale CIPRES.
- ☐ Élaborer une politique des migrations suivant une démarche inclusive.

* Fiche élaboré à partir des présentations de Cheikh Tidiane Tounkara (Consultant) au Séminaire « Mesures pour la promotion d'un système transnationale de protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles » (Dakar 27-29/08/2012).



EXERCICES PRATIQUES

- ***Exercice 1*** : Analyse des besoins spécifiques des migrants de retour (ou pensant à retourner) en matière de protection sociale
- ***Exercice 2*** : Simulation d'une négociation d'un accord bilatéral en matière de Sécurité Sociale



EXERCICE PRATIQUE 1

Analyse des besoins spécifiques des migrants de retour (ou pensant à retourner) en matière de protection sociale

Séminaire « Mesures pour la promotion d'un système transnational de protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles ». Dakar, 27-29 août 2012

Description de l'exercice

Sur la base de 4 profils de migrants différents (voir fiches individuelles) les participants vont analyser les besoins spécifiques de chaque migrant. Il s'agira de poser une série de questions aux participants et d'effectuer un « classement » (du moins protégé ou étant dans la situation la plus vulnérable au migrant le mieux protégé ou étant dans une situation de non vulnérabilité).



Les participants seront divisés en groupes. Le nombre de participants par groupe ne doit pas être supérieur à 4 ou 5 personnes. Chaque groupe comptera avec un exemplaire de chaque profil (4 fiches). Les groupes étudieront chaque profil et commenteront entre eux les différents éléments clés ressortissants de chaque profil (30 minutes). Pendant ce temps, sur 4 feuilles A4 (de couleur différentes si possible), les groupes mentionneront le nom de chacun des personnages des profils (1 feuille A4 = 1 nom).

A continuation, dans la deuxième partie de l'exercice (30 minutes), les questions suivantes seront posés en plénière :

- Degré de vulnérabilité?
- Degré de préparation au retour?
- Degré d'épargne et de meilleure éducation financière?
- Degré d'accès à une protection sociale dans le pays de destination?
- Degré d'accès à une protection sociale dans le pays de destination?
- Degré de protection de sa famille?
- Etablir un ultime classement pour désigner le profil ayant accès à une protection sociale adéquate?

Après chaque question, les 4 feuilles A4 seront placées dans le mur/table dans l'ordre établi par les participants. Ils doivent donc arriver tous ensemble à un compromis sur l'ordre à chaque question posé. Les participants de commenteront leur réponses et positions. Finalement, les éléments clés à retenir seront identifiés.



Fiches des migrants

AICHA

- Agée de 41 ans et née à Casablanca.
- Avant d'émigrer, elle fut institutrice 2 ans dans une école primaire de la banlieue de Casablanca et avait cotisé au système de sécurité sociale du Maroc.
- Elle est arrivée en France avec son frère quand elle avait 24 ans de façon irrégulière. Après un an, elle a ensuite déménagé en Espagne pour rester chez sa cousine.
- Elle a commencé à travailler comme baby-sitter de façon informelle. Une famille pour laquelle elle a travaillé l'a aidée à obtenir le permis de séjour et à régulariser sa situation. Cela a pris 5 ans. Durant ces 5 années elle n'a cotisé à aucun système de sécurité sociale et ne bénéficiait d'aucune forme de protection sociale.
- Une fois régularisée, elle a commencé à travailler dans une école maternelle publique de façon intermittente pendant quelques années. Cette école est fréquentée par beaucoup d'enfants marocains et algériens. Aujourd'hui, dans cette même école elle dispose finalement d'un contrat permanent (depuis 7 ans).
- Elle paye ses cotisations au système espagnol de façon continue depuis qu'elle a obtenu son contrat permanent.
- Elle a fondé l'association « *Nour* » avec une médiatrice culturelle espagnole et une autre migrante sénégalaise pour les femmes migrantes de Barcelone. L'association organise des cours de langue espagnole et pour aider les femmes migrantes principalement originaires du Maghreb et du Sahel qui vivent dans l'isolement.
- L'association organise au niveau informel une sorte de « tontine » pour recueillir de l'argent. Grâce à cette tontine Aicha elle pourrait suivre une formation pour être assistante psychosociale pour la petite enfance. Elle pense de plus qu'elle pourra facilement trouver un emploi au Maroc grâce à cette nouvelle formation si elle décide de rentrer un jour, sur la base de ses contacts personnels.
- Elle a deux enfants et elle espère que un jour ils puissent aller à l'université. Elle a ouvert à la Poste espagnole deux comptes d'épargne pour les deux enfants – les comptes "l'Avenir Facilement", où chaque mois elle verse 40 euros. Le montant final sera disponible pour les enfants à partir de 18 ans et destiné à couvrir les frais scolaires.
- Le mari de Aicha est mort dans un accident de voiture juste après la naissance de leur deuxième enfant. Elle est élève seule aujourd'hui ses enfants. Elle ne bénéficie d'aucune pension veuvage car son mari travaillait à ce moment-là dans l'économie informelle et donc ne contribuait à aucun système.
- Au Maroc, elle envoie à ses parents et ses sœurs- via Money Gram – plus au moins 200 euro par mois principalement utilisés pour acheter des médicaments pour son père qui est diabétique.
- Elle aimerait retourner au Maroc d'ici 4 ou 5 ans, mais ses enfants sont encore jeunes et ils ont à peine commencé le collège en Espagne. En conséquence elle pense que son retour sera plutôt envisagé dans une dizaine d'année, mais en tout cas avant sa retraite.
- Elle épargne dès qu'elle peut pour capitaliser des ressources financières pour son retour un jour au Maroc.





JOSE

- Originaire de Praia, il a 31 ans et a quitté le Cap Vert il y a déjà 11 ans.
- Il a vécu 4 ans à Saint Louis au Sénégal puis est parti vivre au Portugal, à Lisbonne, où il vit depuis 7 ans.
- Depuis 4 ans, il a été régularisé; il a obtenu un permis de travail via une entreprise textile. Il avait un contrat temporaire qui a expiré en avril et aujourd'hui il n'a pas encore trouvé un autre emploi. De temps en temps, pour gagner de l'argent, il travaille comme maçon avec son ami Roberto.
- Sa banque portugaise lui a proposé d'ouvrir le «compte ethnique» qui fournit une assurance en cas de mort, pour le rapatriement du corps. Il a accepté.
- Il est membre d'une association « les Amis des enfants de Praia » qui aide une association locale engagée avec les enfants handicapés et avec une école locale (aide scolaire).
- L'association fournit également une cotisation pour le rapatriement du corps et aide financière à la famille en cas de mort du membre de l'association.
- Grâce à l'association il a connu d'autres associations capverdiennes et brésiliennes de Lisbonne qui lui ont parlé du tourisme éco-solidaire qu'ils mettent en place au Brésil et Cap Vert.
- Chaque mois, il envoie entre 50 et 100 euros à sa famille au Cap Vert pour leur consommation quotidienne (nourriture, santé, école des enfants etc....).
- Jose est en train de réaménager une maison au nord de l'île, près de la plage où il aimerait mettre en place une maison d'hôte pour accueillir des touristes principalement portugais et français.
- Il souhaite travailler lui aussi dans le tourisme responsable et retourner au Cap Vert et pour cela il s'est inscrit à un cours du soir sur le tourisme responsable organisé par une association brésilienne de Lisbonne.
- Son plan futur est de travailler encore quelques années au Portugal et d'épargner assez d'argent pour commencer son investissement au Cap Vert.
- Il ne se soucie pas beaucoup de travailler dans le secteur formel et de payer les impôts/cotisation au Portugal, il préfère plutôt gagner plus d'argent « au noir » pour finir de construire sa maison au Cap Vert où il pourrait travailler avec sa famille.
- Jose ne bénéficie donc aucune prestation sociale au Portugal si ce n'est l'accès aux soins d'urgence.

ALAIN

- Né à Abidjan il a 65 ans
- Il est arrivé en France en 1966. Il a immédiatement obtenu un permis de séjour qui lui a permis de travailler pour une entreprise de fabrication de verre (régulièrement employé).
- Il travaillera 10 ans pour cette entreprise dans le Nord de la France près de Lille.
- Apprenant qu'une filiale de cette entreprise a ouvert à Namur en Belgique, il décide d'y postuler en tant que chef de secteur, fort de son expérience dans le secteur depuis 10 années.
- Il est engagé à Namur en tant que chef de secteur et passera 6 ans dans l'entreprise. Les cotisations qu'il a payé en Belgique ont ensuite été comptées pour sa retraite en France en raison du système de coordination de la SS mis en place au niveau de l'UE
- Il retourne en France, à Lille au début des années 80 où il ouvre un restaurant franco-ivoirien avec sa femme et son frère il emploie même deux serveurs et un comptable à mi-temps. Lui, sa femme et son frère sont également salariés déclarés du restaurant à temps complet.
- Il devient citoyen français en 1989.
- En 2009, il prend sa retraite avec sa femme, son frère continu à gérer le restaurant.



- Depuis 2010, il est retourné en Côte d'Ivoire où lui et sa femme vivent en utilisant leur pension. Il a deux enfants qui habitent en France. Il va leur rendre visite une/deux fois par an et en profite pour faire tous les contrôles et examens médicaux nécessaires à son cœur à travers le système national de santé en France.
- Il a été opéré en 1999 suite à une crise cardiaque et porte aujourd'hui un pacemaker.
- En Côte d'Ivoire il a acheté une maison et finance l'éducation scolaire privée de 3 neveux ainsi que les soins de santé réguliers de sa vieille tante qui ne bénéficie pas d'assurance.

MAMADOU

- 55 ans, originaire de Dakar
- A 23 ans il part travailler avec un de ses oncles commerçant en Côte d'Ivoire. Il passe 8 ans à Abidjan à travailler dans la boutique de son oncle de façon informelle. Durant ces années, comme il est jeune et en bonne santé il ne voit pas l'intérêt d'adhérer à une micro assurance de santé.
- Après la Côte d'Ivoire, avec un ami sénégalais, Ibrahima, ils décident de partir en Italie. Ibrahima a déjà son frère Moussa qui vit à Milan.
- Mamadou passera au total 24 ans en Italie. Les dix premières années de son séjour en Italie, Mamadou a travaillé dans différentes villes italiennes du nord principalement dans le secteur informel et n'a pas contribué au système de sécurité sociale.
- Les 14 dernières années, il a travaillé comme ouvrier employé légalement pour une entreprise de production alimentaire.
- L'entreprise alimentaire pour laquelle il travaillait a malheureusement fait faillite et Mamadou a perdu son emploi. Après un an, n'ayant toujours pas trouvé d'autre emploi dans le secteur formel et en raison de la crise économique qui frappe l'Italie, Mamadou décide de retourner vivre au Sénégal.
- Durant 20 ans il a envoyé une somme variant entre 200/500 euros par mois à travers ses amis et Western Union. L'argent au Sénégal a été utilisé pour restructurer la maison de la famille et pour soutenir les frais de subsistance, de santé, éducation, nourriture...
- Il a également acheté une maison au Sénégal pour lui, sa femme et ses enfants et a financé l'opération effectuée par son père aux yeux dans une clinique privée.
- Depuis son retour au Sénégal. Il a commencé une activité d'élevage de poulets avec ses ressources. L'année passée, il a eu un accident avec une de ses machines agricoles (une blessure à la main) et n'a pas pu travailler durant 6 mois. Aujourd'hui il a perdu définitivement 80% de l'usage de sa main.
- Cependant, Mamadou dès son retour avait souscrit à une mutuelle de santé pour couvrir les soins de base pour lui et sa famille.
- Il souhaiterait maintenant que son fils aîné, Pape, âgé de 21 ans reprenne son activité sous sa direction. Car sinon ne bénéficiant pas de pension vieillesse, il n'aurait plus de source de revenu pour lui et sa famille.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRATIQUE 1

Analyse des besoins spécifiques des migrants de retour (ou pensant à retourner) en matière de protection sociale

A. DIMENSIONS PRISES EN COMPTE DANS LES DISCUSSIONS

- L'âge du migrant et les années passées à l'extérieur (séjour bref, moyen, long)
- La nature de la migration (légitime ou irrégulière)
- Le profil du migrant (femmes, hommes, enfants). Quels sont ses besoins ?
- Plan/perspective de retour et motivation pour rentrer (retour « intermittent » ou définitif)
- Condition de vie une fois le retour dans le pays d'origine (apte/ inapte à travailler ; besoin de soins/assistance ; avec/sans ressources)
- L'histoire contributive dans le pays de destination et l'existence d'un accord avec le pays de destination ont également été considérés comme des éléments importants d'analyse

B. PRINCIPAUX POINTS D'INTERROGATION

- Quels sont les droits de protection sociale des travailleurs migrants une fois revenus dans leur pays d'origine ?
- De quelle manière les migrants peuvent-ils entrer dans le marché du travail (formel) lors de leur retour dans le pays d'origine ?
- Comment aborder la question du travail informel (dans les pays d'origine et de destination) en relation avec les besoins et les droits de protection sociale ?
- Comment on peut transférer les droits acquis à l'étranger dans le pays d'origine ?
- Comment rendre possible l'utilisation des contributions acquises dans un pays étranger ?

C. ÉLÉMENTS CLÉ À CONSIDÉRER EN VUE DE L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES POUR LA PROTECTION DES DROITS DES MIGRANTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

- Quel plan d'action unilatéral est proposé par le Gouvernement ?
- Quels sont les actions déjà mises en place ? Il est important de voir les types d'instruments (vie, santé, funérailles, femmes, enfants, famille, etc.), de programmes (durée, de services, de ressources) et les moyens existants pour mobiliser la diaspora.
- Quelle est la typologie de la diaspora ? Quelles sont ses besoins ?
- Quels sont les acteurs impliqués ? Acteurs publics (instituts de prévoyance sociale, ministères, syndicats, écoles, etc.) et privés (banques, instituts d'assurance, téléphonie, hôpitaux, etc.)
- Quels sont les pays de destination à associer ? Pour quels types d'échanges et d'accords ?

EXERCICE PRATIQUE 2

Simulation d'une négociation d'un accord bilatéral en matière de sécurité sociale

*Séminaire « Mesures pour la promotion d'un système transnational de protection sociale
des travailleurs migrants et de leurs familles ». Dakar, 27-29 août 2012*

Introduction

Le Pays A (Pays de Destination) et le Pays B (Pays d'Origine) négocient un accord en matière de sécurité sociale, chacun des pays ayant des priorités différentes. Un grand nombre de ressortissants du Pays B sont présents dans le Pays A. De plus, il existe un accord de migration circulaire entre les deux pays.

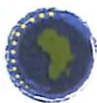
Pays A = ne veut intégrer que la branche pension vieillesse ainsi que la branche invalidité. Une des raisons principales étant que les systèmes de sécurité sociale dans le pays A et B sont très inégaux entre les deux pays. De plus le Pays A souhaiterait profiter de la négociation de l'accord en matière de sécurité sociale pour essayer de faire signer un accord de réadmission au Pays B qui jusque-là à toujours refusé de négocier un tel accord.

Pays B = souhaiterait que la branche pension vieillesse, invalidité mais également maladie soient intégrées à l'accord. Le pays B n'est pas favorable à la négociation d'un accord de réadmission et ne souhaite pas associer la négociation de l'accord en matière de sécurité sociale.

Description de l'exercice

- Diviser en deux groupes les participants (un groupe représentant le Pays A et un groupe représentant le Pays B)
- Au sein de chaque groupe : il faut la désignation d'un porte-parole pour les négociations ainsi que de deux conseillers
- Pendant 20 minutes les groupes devront préparer leur stratégie de négociation
- Après 20 minutes et pendant 10 minutes les deux groupes vont essayer de négocier un accord en matière de sécurité social. Pour cela :
 - o Seulement les portes paroles des deux groupes peuvent parler
 - o Les deux conseillers peuvent faire passer des notes aux porte-paroles avec les arguments qui souhaiteraient mettre en avant. Les portes paroles peuvent échanger avec les autres membres de leurs groupes qui ne peuvent absolument pas parler directement à leur porte-parole





- Une fois la période de négociation passe, chaque groupe à la possibilité pendant les 10 dernières minutes de se consulter afin d'ajuster leur stratégie de négociation et de décider ensemble ce qu'ils acceptent et ce qu'ils n'acceptent pas de la proposition de l'autre groupe
- Les 5 dernières minutes sont données à nouveau aux porte-paroles afin d'essayer d'arriver à un accord
- Une fois l'exercice fini (après 45 minutes), prendre 15 minutes pour le débriefing
- Le débriefing doit se concentrer sur:
 - Demander à chaque groupe ce qu'ils ont pensé de l'exercice
 - Demander à chaque groupe de commenter le processus de négociation : Qu'est ce qui a fonctionné ? / Qu'est ce qui n'a pas fonctionné ?
 - Donner des éléments techniques aux groupes A et B :
 - Un accord de sécurité social ne devrait pas être lié à un accord de réadmission : il s'agit d'une question différente – cependant, il s'agit d'une négociation
 - La branche maladie est difficile à organiser dans un accord surtout dans le cadre de systèmes de sécurité social qui sont différents et qui ne couvrent pas forcément les mêmes branches : condition de réciprocité
 - Si le pays A refuse catégoriquement la branche Maladie, le pays B ne doit pas forcément refuser de négocier les autres branches mentionnées car l'accord peut toujours par la suite être amendé (mais après de nouvelles négociations) et de plus, cela ouvrirait pour les migrants du pays B résidant dans le pays A l'accès au moins aux autres branches qui sont plus faciles à négocier (dans l'exercice on parle de la branche vieillesse et invalidité)



RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRATIQUE 2

Simulation d'une négociation d'un accord bilatéral en matière de sécurité sociale

A. POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Perspective d'un pays d'origine (délégations du Sénégal et du Cap-Vert) :
- L'égalité de traitement doit être énoncée de manière claire
 - La levée de la clause de résidence doit également être mentionnée
 - Les branches « vieillesse » et « maladie » doivent figurer dans l'accord
 - L'assurance maladie doit contenir des mesures compensatoires
- Perspective d'un pays d'accueil / destination (réaction des délégations de la Côte d'Ivoire et du Maroc aux propositions des représentants des pays d'origine):
- La crise financière affecte principalement les pays d'accueil des migrations. Certaines requêtes des pays d'origine ne peuvent donc pas être prises en compte
 - La question de l'assurance maladie étant nouvelle entre les deux pays, les représentants du pays de destination ont affirmé qu'elle ne pouvait donc pas constituer une base de négociation de l'accord. Il est important de négocier sur ce qui existe déjà. L'assurance maladie ne peut donc pas faire partie de la convention
 - La clause de réadmission doit effectivement figurer dans l'accord, il faut maintenant discuter des modalités
 - La condition de résidence devait effectivement être levée

B. POINTS CLÉS DE LA NÉGOCIATION

- Mise à part les branches « vieillesse » et « maladie », aucune autre n'a été mentionné. Les débats auraient en effet pu porter sur d'autres secteurs de la protection sociale
- Le pays d'origine n'aurait pas dû mentionner la clause de réadmission dès le début des négociations. Cette annonce a été faite trop tôt et il s'agit donc d'une erreur de stratégie
- Les échanges entre délégations ont mis en lumière l'importance de ratifier les conventions multilatérales dans la mesure où elles permettent d'interpeller les pays d'accueil sur leurs obligations



Analyse MOFF (Menaces – Opportunités - Forces - Faiblesses)





Introduction

La deuxième phase du projet « *Appui et Conseil aux Administrations Publiques Africaines responsables des initiatives sur la Migration et le Développement dans la route migratoire de l'Afrique de l'Ouest* » (Projet MeDAO) a eu comme principal objectif la formation et le renforcement des capacités des administrations publiques des quatre pays bénéficiaires du projet. A cette fin, différentes activités ont été réalisées en recourant, dans certains cas, à des outils spécifiques.

L'analyse MOFF (M-enaces ; O-pportunités ; F-orces ; F-aiblesses) a été un des instruments de référence dans la phase de formation du projet. Cette méthodologie constitue un outil d'analyse stratégique orienté à l'identification de stratégies permettant d'atteindre les objectifs visés, à partir d'une analyse comprenant deux dimensions: externe (opportunités et menaces); et interne (forces et faiblesses). Dans ce sens, la méthodologie MOFF est un support pour une démarche structurée de réflexion en groupe visant à:

- Faciliter et structurer la communication entre les participants.
- Permettre le développement d'une compréhension commune des défis internes et externes et synthétiser dans un cadre unique et structuré les éléments cruciaux à prendre en compte.
- Favoriser l'émergence du consensus et l'appropriation par les participants du résultat produit en commun.

Dans le cadre du projet MeDAO, l'analyse MOFF a guidé les débats tenus dans les ateliers pays réalisés au Cap-Vert, en Côte d'Ivoire, au Maroc et au Sénégal dans le période août-septembre 2012, qu'avaient comme objectif la formulation d'un plan de travail dans un domaine d'intervention identifié comme prioritaire par chaque pays.

Pour atteindre cet objectif, les quatre ateliers pays se sont structurés autour d'une méthodologie de travail pratique qui a combiné l'application d'un outil (l'analyse MOFF) avec l'expertise sur la thématique identifiée comme prioritaire.

Le recours à la méthodologie participative MOFF a permis de structurer la réflexion en groupe et d'offrir une vision synthétique des capacités et ressources existantes (forces et faiblesses) ainsi que des éléments de contexte (opportunités et menaces) à prendre en compte. Les axes stratégiques de travail identifiés sur cette base ont été formalisés sous la forme d'un plan de travail sectoriel à mettre en œuvre dans le cadre du projet MeDAO. Également, en fonction des besoins constatés, l'appui technique mobilisable dans le cadre du projet était précisé.

Au-delà de la formulation d'un plan de travail sectoriel et de l'identification de l'appui technique mobilisable pour sa mise en place, les ateliers pays ont permis de développer et de renforcer les capacités des participants à travailler selon la méthodologie MOFF, ce qui peut constituer un instrument utile dans le futur face à la conduite d'analyses et à la formulation de stratégies dans d'autres domaines.



PRESENTATION DE L'ANALYSE MOFF¹⁷

A. L'analyse MOFF : présentation générale

- La structure de l'atelier suit les différentes étapes de l'analyse MOFF (Menaces, Opportunités, Forces et Faiblesses)
- L'analyse MOFF est un outil d'analyse stratégique développé à l'origine dans le secteur privé et aujourd'hui utilisé par une large palette d'acteurs. Les acronymes peuvent varier: en français, FFOM, AFOM...; en anglais: SWOT, TOWS...
- Mais l'approche et les principes analytiques restent les mêmes: l'identification de stratégies permettant d'atteindre les objectifs visés, à partir d'une analyse à deux dimensions:
 - ✓ Externe : opportunités et menaces
 - ✓ Interne : forces et faiblesses

- La matrice MOFF :

Forces	Faiblesses
F1.	F1.
F2.	F2.
F3.	F3.
...	...
Opportunités	Menaces
O1.	M1.
O2.	M2.
O3.	M3.
...	...

- Utilisations possibles de l'analyse MOFF :
 - ✓ Avant tout un outil de planification stratégique (objectif de cet atelier)
 - ✓ Egalement un outil d'évaluation
 - ✓ Analyse MOFF peut être conduite périodiquement pour réévaluer les axes stratégiques (environnement évolutif)
- Pour la planification, 4 grandes étapes :
 - ✓ Clarification de l'objet de l'analyse et des objectifs visés
 - ✓ Analyse MOFF proprement dite
 - ✓ Discussion stratégique
 - ✓ Planification opérationnelle
- La dynamique de l'atelier suit l'enchaînement de ces 4 étapes

¹⁷ Présentation réalisé par la facilitatrice de l'analyse MOFF, Julie Héraud (Consultante indépendante), dans les quatre ateliers pays tenus en Côte d'Ivoire, au Maroc, au Sénégal et au Cap-Vert en août-septembre 2012.



B. Etape 1 : Définir l'objet de l'analyse et les objectifs visés

- Etape indispensable de l'analyse MOFF
- Clarifier l'objet de l'analyse : distinguer les dimensions interne et externe
- Clarifier les objectifs (objectif = la description d'une situation future souhaitée) : qu'aimerions-nous lire dans un journal au sujet de notre action dans cinq ans?
- Questions clefs:
 - ✓ Quelles devraient être nos réalisations (produits / services)?
 - ✓ A quel(s) besoin(s) / demandes devraient-elles répondre?
 - ✓ Qui sont les groupes cibles et bénéficiaires finaux de notre action?
- En somme, comment définissons-nous notre mission?
- Enjeu de la session 2, conçue comme une session de remue-méninges (« brainstorming »)

C. Etape 2 : Analyse MOFF

- Etape centrale de l'analyse, qui consiste à identifier puis à prioriser les opportunités et menaces (dimension externe) et les forces et faiblesses (dimension interne).
- Le résultat attendu de cette étape est la matrice MOFF
- L'analyse MOFF nous aide à définir les deux éléments clefs d'une stratégie:
 - ✓ Ce qu'il faut faire («doing the right things»): appréhension de l'environnement dans lequel nous agissons (analyse des opportunités et menaces)
 - ✓ Comment il faut le faire («doing things right»): appréhension de nos capacités et ressources internes, de ce que nous savons faire (analyse des forces et faiblesses)

Opportunités et menaces

- Opportunités: facteurs externes qui impactent favorablement notre capacité à remplir notre mission
- Menaces: facteurs externes qui impactent négativement notre capacité à remplir notre mission
- Ces facteurs externes renvoient pour le secteur public:
 - ✓ Aux besoins et attentes des groupes cibles et bénéficiaires finaux
 - ✓ Aux intérêts des « sponsors » potentiels
 - ✓ Plus généralement aux éléments de contexte d'ordre politique, économique, social, technologique, environnemental, etc.
- L'analyse O/M ne porte pas seulement sur la situation existante mais aussi sur les tendances





- Facteurs identifiés sont priorisés en fonction de leur importance et de leur probabilité d'occurrence

Forces et faiblesses

- Forces: facteurs internes (capacités et ressources) qui impactent favorablement notre capacité à remplir notre mission
- Faiblesses: facteurs internes (déficiences de ressources et capacités) qui impactent négativement notre capacité à remplir notre mission
- Capacités: « aptitude des personnes, des organisations et de la société dans son ensemble à mener à bien leurs activités »
- Ressources: moyens disponibles (ressources financières, personnel, technologie, matériel, connaissances, etc.), aspects organisationnels et de gestion
- A l'inverse de l'analyse O/M, l'analyse F/F porte exclusivement sur la situation existante
- Facteurs priorisés en fonction de leur importance et du niveau actuel de performance

D. Etape 3 : Discussion stratégique

- Matrice MOFF complétée fait apparaître des enjeux stratégiques ou problèmes clefs : principaux enjeux internes auxquels il faut faire face pour pouvoir atteindre les objectifs recherchés au regard de l'environnement externe
- Discussion stratégique permet :
 - ✓ D'approfondir l'analyse de ces enjeux internes : nature exacte des problèmes et liens de cause à effet
 - ✓ De réfléchir aux stratégies possibles pour résoudre ces problèmes
 - ✓ De les comparer en fonction de leur désirabilité, faisabilité, et durabilité, et des hypothèses et risques associés
- Sessions 3 et 4 seront consacrées à l'analyse MOFF proprement dite et à la discussion stratégique

E. Etape 4 : Planification opérationnelle

- Déclinaison des priorités stratégiques sous la forme d'un plan de travail sectoriel, précisant :
 - ✓ Résultats attendus
 - ✓ Activités
 - ✓ Responsabilités et ressources à mettre en œuvre par les parties prenantes ivoiriennes
 - ✓ Quand cela est nécessaire, nature de l'appui technique externe souhaitable
 - ✓ Indicateurs de suivi et évaluation





- Sur cette base, définition du profil de l'assistance technique à mobiliser dans le cadre du projet pour appuyer la mise en œuvre du plan
- Objet de la session 5, avec restitution d'une première ébauche de plan de travail et de profil de l'assistance technique en session 6

F. Méthodologie participative

- La méthodologie MOFF est un support pour une démarche structurée de réflexion en groupe qui vise à :
 - ✓ Faciliter et structurer la communication entre participants
 - ✓ Permettre le développement d'une compréhension commune des défis internes et externes
 - ✓ Favoriser l'émergence du consensus et l'appropriation par les participants du résultat produit en commun
- Elle repose sur l'implication active des participants qui détiennent la connaissance du contexte et de leurs organisations
- Son utilité dépend de la qualité des analyses menées et donc de la richesse des informations qu'elle permet de structurer et de synthétiser
- Elle a ses limites : subjectivité ; représentation simplifiée, donc forcément réductrice de la réalité

G. Références additionnelles

- Site internet EuropeAid: Qu'est-ce qu'une analyse SWOT?:
http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/tools/too_swo_def_fr.htm
- Site du COTA asbl: La méthode SWOT :
http://www.cota.be/SPIP/IMG/pdf/Fiche1A_GCP_SWOT.pdf
- Horn Lutz, Niemann Frank, Kaut Christoph, Kemmner Angelika (1994), « SWOT analysis and strategic planning, a manual » (voir aussi : Horn-Hacke Lutz, «Using SWOT for Project Team Planning Sessions »)



EXEMPLE PRATIQUE

L'utilisation de l'analyse MOFF dans l'atelier pays sur « Opportunités et conditions pour la mise en place d'un forum de la diaspora » (Abidjan, 8-9 août 2012)¹⁸

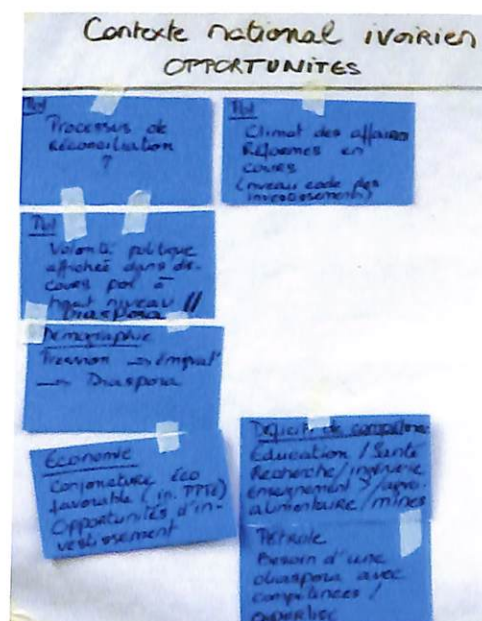
A. Opportunités et menaces (1)

- Objet de notre analyse: les institutions ivoiriennes pertinentes (dimension interne)
- La dimension externe renvoie à l'environnement / au contexte dans lequel évoluent ces structures pertinentes de l'administration publique ivoirienne
- Analyse du contexte en termes d'opportunités et de menaces:
 - ✓ **Opportunités:** facteurs externes qui impactent favorablement notre capacité à remplir notre mission
 - ✓ **Menaces:** facteurs externes qui impactent négativement notre capacité à remplir notre mission
- Attention:
 - ✓ Un même facteur peut être porteur à la fois d'opportunités et de menaces
 - ✓ L'analyse O/M ne porte pas seulement sur la situation existante mais aussi sur les tendances



B. Opportunités et menaces (2) : Caractéristiques et attentes de la diaspora ivoirienne

- Exemples de facteurs clefs à prendre en compte:
 - Importance quantitative et répartition géographique
 - Type de mouvement: travail, études, regroupement familial, asile, etc.
 - Proportion de mouvements réguliers / irréguliers
 - Proportion de séjours permanents / temporaires
 - Structure par âge
 - Niveau de qualification
 - Ressources et compétences
 - Degré d'organisation: nombre/type/activités d'associations et de réseaux
 - Existence de mécanismes de coordination entre ces organisations



¹⁸ Présentation réalisé par la facilitatrice de l'analyse MOFF, Julie Héraud (Consultante indépendante), dans l'atelier « Opportunités et conditions pour la mise en place d'un forum de la diaspora » (Abidjan, 8-9 août 2012).

- Degré de clivage de la diaspora (critères politiques ou autres)
- Attentes, besoins, intérêts (légitimation; intégration; investissements; circulation des compétences, formation, etc.)

C. Opportunités et menaces (3) : Contexte dans le pays d'origine

• Exemples de facteurs clés à prendre en compte:

- Facteurs politiques: stabilité / instabilité; processus de réconciliation; gouvernance (notamment état de droit et climat des affaires); priorité accordée à l'engagement de la diaspora, perceptions de la diaspora et de son engagement dans le pays d'origine
- Facteurs démographiques: taux de croissance de la population, urbanisation, structure par âge, etc.
- Facteurs socio-économiques: conjoncture économique (taux de croissance, niveau des investissements, finances publiques et endettement...); situation du marché du travail (taux de chômage, existence de postes non pourvus, déficits de compétences...); indicateurs sociaux (taux de pauvreté, IDH)
- Facteurs technologiques: par ex. taux de pénétration d'internet



D. Opportunités et menaces (4): Travail en Groupe

• Travail en deux groupes sur deux éléments clés du contexte:

- GROUPE 1: caractéristiques et attentes de la diaspora ivoirienne;
- GROUPE 2: contexte national ivoirien
- Groupes mixtes (participants de différentes organisations)
- Dans chaque groupe (30 min): désignation d'un rapporteur; 10 min de réflexion individuelle; 20 min de mise en commun
- Utilisation des cartons: 1 carton pour chaque idée; code couleur: opportunités = bleu; menaces = rouge; forces = vert; faiblesses = jaune
- Restitution et débat en plénière (15 min par groupe): 5 min de restitution par le rapporteur ; 10 min de discussion
- Autres éléments de contexte au niveau international + pays de destination
- Priorisation

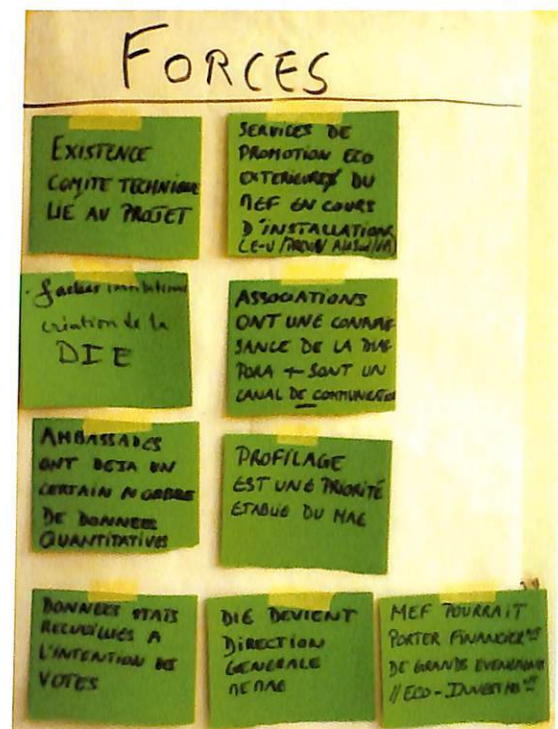
E. Forces et faiblesses (1)

- Les forces et faiblesses correspondent à la dimension interne
- Forces:** facteurs internes (capacités et ressources) qui impactent favorablement notre capacité à remplir notre mission
- Faiblesses:** facteurs internes (déficiences de ressources et capacités) qui impactent négativement notre capacité à remplir notre mission
- Capacités:** « aptitude des personnes, des organisations et de la société dans son ensemble à mener à bien leurs activités »
- Ressources:** moyens disponibles (ressources financières, personnel, technologie, matériel, connaissances, etc.), aspects organisationnels et de gestion
- L'analyse F/F porte exclusivement sur la situation existante



F. Forces et faiblesses (2)

- Exemple de facteurs clefs à prendre en compte**
 - Paysage institutionnel: existence d'une stratégie nationale d'engagement de la diaspora; clarté des mandats et compétences des différentes institutions impliquées; mécanismes de coordination entre ces institutions et leur efficacité
 - Canaux existants de consultation / communication avec la diaspora et les parties prenantes nationales: sur quels aspects portent-ils? Quelle est leur efficacité?
 - Connaissance de la diaspora: outils / actions existants de cartographie / profilage des ressources et compétences de la diaspora
 - Ressources humaines: quantité; qualité (qualification, expérience, compétence), conditions de travail
 - Ressources financières: allocations budgétaires



La FIIAPP est une institution publique espagnole qui travaille dans le domaine de la coopération internationale. Elle a été créée en 1997 et elle œuvre pour la promotion de la démocratie et de la cohésion sociale dans les pays en développement. Afin d'assurer ces objectifs, la FIIAPP concourt au renforcement des institutions publiques des pays en développement, à la formation de leaders engagés en faveur de la lutte contre les inégalités et la pauvreté, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques publiques qui assurent à l'ensemble de la population, et surtout aux plus vulnérables, un accès aux services publics de base.



Projet financé par l'Union européenne et l'AECID